

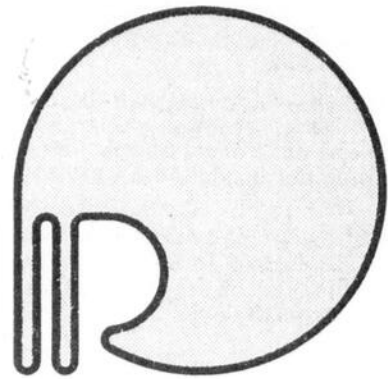


Le premier ministre Brian Peckford célébrant sa victoire.

Victoire des conservateurs

Le Parti conservateur de Terre-Neuve a remporté hier une retentissante victoire sur les libéraux remportant 33 des 52 sièges à la législature provinciale. Les libéraux retiennent 19 sièges et le NPD n'a pas encore réussi de percée.

En page A 11



Le Rendez-vous de l'homme d'affaires.

Semaine de l'homme d'affaires

Ce soir: M. Jacques Paquin, vice-président à l'exploitation de la Société générale de finance.

De bien belles noces

SAN LEANDRO, Californie (AP) — Pour un mariage mouvementé, ce fut un mariage mouvementé.

Pour commencer, le marié a envoyé un morceau du gâteau de mariage à la tête de la mariée. Un parent de la mariée a ensuite lancé quelques assiettes — vides — à la tête d'un autre invité. Le reste de la noce s'y est mis et les chaises se sont mises à voler.

Les policiers appelés pour rétablir l'ordre en ont reçu quelques-unes, toute la noce ayant refait son unité pour se li-guer contre eux. Tant et si bien que les policiers ont embarqué tout le monde au poste.

Déchainés, les invités, en cours de route, ont cassé les vitres de cinq paniers à salade, blessant trois policiers.

Et les mariés? Dans la bagarre, ils ont pris la poudre d'escampette, apparemment réconciliés...

sports

Salaire commenté

Le salaire de Jacques Lemaire est commenté par la presse suisse.

En page B 1

Expos battus

Bill Bonham et les Reds de Cincinnati disposent des Expos de Montréal 3-2. Pendant ce temps, les Phillies sont battus par les Braves.

En page B 1 et B 2

Jeux panaméricains

Le Canada sera fort bien représenté lors des Jeux panaméricains à Porto Rico.

En page B 3

sommaire

— Annonces classées	B 9
— Bandes dessinées	B 8
— Bourse	B 7
— Bridge	B 8
— Cinéma	A 10
— Décès	B 11
— Finances	B 6
— Horoscope	B 8
— Mots croisés	B 8
— Mot mystère	B 8
— Patron	B 9
— Sports	B 1
— Télévision	A 10

Miraculeusement

Sauvés d'une mort affreuse

JONQUIERE (MR) — Par une espèce de miracle, un couple et ses deux enfants ont échappé de justesse à une mort affreuse, en fin de semaine, lorsque leur embarcation à moteur a fait explosion, au lac Kénogami.

M. André Fournier, 36 ans, de Jonquière, a tout de même été grièvement brûlé dans l'accident, et reposait hier à l'hôpital de Jonquière; son épouse Diane a aussi été victime de brûlures, mais a pu échapper au pire en se jetant à l'eau.

L'accident est survenu alors que l'embarcation était amarrée près du chalet familial et que M. Fournier était occupé à faire le plein du réservoir d'essence. Pour une raison inconnue, le réservoir faisait explosion, l'embarcation devenant une immense boule de feu, et les flammes se communiquaient aux vêtements du malheureux.

"Je l'ai vu se rouler dans le sable... Et c'est sûrement ce qui l'a sauvé," commentait la mère de M. Fournier, selon qui l'entraînement militaire qu'a suivi son fils lui a

permis d'agir ainsi d'instinct, ce qui lui a à coup sûr sauvé la vie...

Pendant ce temps, son épouse Diane se jetait à l'eau... Les flammes couraient déjà sur l'onde et la malheureuse subissait tout de même certaines brûlures, pendant que ses enfants de huit et six ans réussissaient à échapper aux flammes.

L'embarcation, une fois ses amarres brûlées, partait à la dérive, menaçant d'incendier des embarcations de chalets voisins... On finissait par la pousser vers le centre du lac, où elle brûlait entièrement avant de disparaître.

M. Fournier était également membre du club de plongée sous-marine Barracuda, de Jonquière. Tout son équipement se trouvait à l'arrière, et a entièrement brûlé ce qui, avec l'embarcation, résulte en des pertes d'au-delà de \$20,000.

La petite famille n'est toutefois pas près d'oublier la scène... Et M. Fournier se console d'avoir échappé au pire, même s'il doit subir l'hospitalisation pour plusieurs jours encore.



BRULE — M. André Fournier a été grièvement brûlé après que son embarcation à moteur eut fait explosion. (Photo Karl Tremblay)

Etude de la CPQ sur la Sûreté de Chicoutimi

CHICOUTIMI — La Commission de police du Québec procédera à une étude en profondeur du Service de sécurité publique de la ville de Chicoutimi.

Hier, en assemblée, le conseil municipal a en effet décidé de faire appel à l'organisme gouvernemental afin de revoir tout le fonction-

nement administratif et les opérations policières du service.

On se rappellera que les élus voulaient originellement confier l'étude aux consultants responsables de la réorganisation administrative mise en place l'été dernier.

Cependant, pour diverses raisons, dont certaines tensions nées

de l'application de la réforme administrative, le conseil municipal a finalement opté pour la Commission de police qui possède à son palmarès plusieurs études du genre.

Incidentement, le président du comité de réforme administrative,

le conseiller Serge-Jean Fillion, a voté contre la résolution accordant le mandat.

Quelque temps à peine après avoir adopté son plan triennal d'investissements (immobilisations), le conseil municipal est contraint de le réviser.

Devant les sénateurs

Vibrant appel de Carter

WASHINGTON (D'après AFP) — De retour dans la capitale américaine, hier soir, le président Jimmy Carter a lancé un vibrant appel pour que le Sénat ratifie dans les plus brefs délais l'accord Salt-II, qu'il avait signé le jour même en compagnie du président Brejnev de l'URSS.

Le président a fait le point sur les conversations qu'il a eues avec le chef de l'Etat soviétique et décrit les complications de l'accord signé. Il a assuré qu'il s'agissait d'une affaire de confiance entre les deux puissances militaires, les Etats-Unis demeurant la plus grande puissance.

Le président Carter devra attendre plusieurs mois avant que le Sénat prenne position sur l'accord.

Autres textes et photos en page B 12.



L'ACCOLADE — Après la signature des accords SALT-II, les présidents Carter et Brejnev s'embrassent sur les deux joues, à la manière russe. (Photolaser PA)

La grève: 3e semaine

Alcan fait le point

par Andrée Brassard

JONQUIERE — A l'aurore de la troisième semaine de grève dans trois usines de l'Alcan au Québec, la multinationale a décidé de faire le point, en dressant le bilan des événements survenus depuis le début des négociations visant au renouvellement du contrat de travail de 7.000 de ses employés. Dans une publication spéciale du journal Le Lingot, la compagnie fournit certaines réponses aux accusations syndicales tout en apportant quelques précisions. Elle passe également sous silence quelques indications relatives aux contre-propositions syndicales.

Imprimée à 14.000 exemplaires, cette publication sera distribuée aux travailleurs de l'Alcan au Québec, tout comme aux abonnés.

Compromis syndical déposé trop tard

En page trois du journal, sur un fond vert qui illustre les installations de l'Alcan à Jonquière, l'entreprise affirme que la contre-proposition syndicale a été déposée trop tard. "Ce compromis, présenté sous la forme d'un ultimatum, n'a été déposé qu'au moment de la conciliation, donc, trop tard, puisque les employés étaient déjà en grève. Un ultimatum de 48 heures pour décider du sort de 7.000 employés pour les trois prochaines années, ce n'est pas un compromis", peut-on lire.

La compagnie s'interroge toujours sur les raisons pour lesquelles ses employés n'ont pu se prononcer sur l'offre de règlement pour ensuite se retrouver en grève.

La FSSA a déjà répondu à cette interrogation en affirmant que la contre-proposition patronale était insuffisante et qu'elle ne motivait pas une seconde assemblée générale.

Offre de règlement

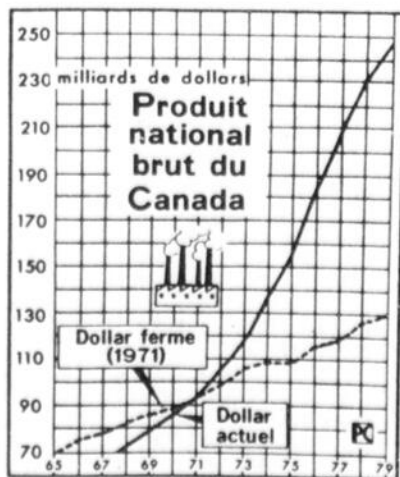
Par ailleurs, la compagnie laisse sous-entendre qu'elle puisse éventuellement renégocier, mais dans un cadre bien limité. On sait que la seconde offre patronale a été qualifiée "d'offre de règlement". Dans son journal, Alcan affirme qu'une offre de règlement "ne signifie pas qu'on ne peut ni ne veut négocier... mais plutôt que la négociation devrait désormais se poursuivre à l'intérieur d'un contenu qui peut faire l'objet de réaménagements".

Relevant les principales dates qui ont marqué les négociations, l'Alcan arrive enfin au 3 juin, moment où la FSSA a déposé sa contre-proposition. La façon dont le journal rapporte les événements comporte certains silences qui peuvent provoquer la confusion.

"Le contenu de cette contre-proposition finale du syndicat ne porte plus en priorité absolue sur les salaires, les horaires de travail, le revenu maladie et le temps supplémentaire mais sur tous les aspects suivants", lit-on en page 5. Elle en dénombre 13, sans pourtant préciser que le syndicat a reculé sur la majorité d'entre eux.

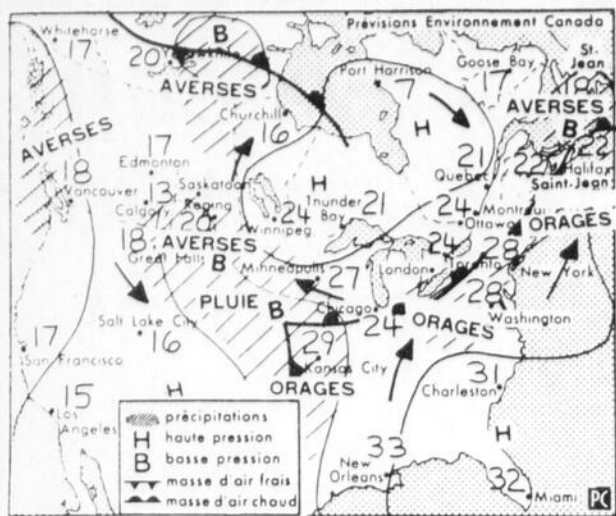
Enfin la compagnie s'interroge sur sa situation financière. Affirmant que personne ne peut jouer au prophète, elle se demande si le bénéfice net qu'elle a enregistré au premier trimestre de 1979 (\$98 millions), se répètera au cours de la présente année et plus tard.

Elle signale également que ses profits ne proviennent pas que du Québec et Alcan rappelle sa présence dans 80 pays où elle emploie 60.000 personnes.



Hausse du PNB En page B 6

météo



prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo communiquées par Environnement-Canada pour la journée de mardi, avec un aperçu pour mercredi:

Laurentides, Outaouais, Montréal, Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé. Maximum près de 25. Mercredi: beau.

LAC-ST-JEAN, SAGUENAY, Mauricie, parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé. Maximum près de 25. Mercredi: ensoleillé.

Québec, Rimouski et Matapédia: ensoleillé. Maximum de 22 à 24. Mercredi: ensoleillé.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti, Ste-Anne-des-Monts et parc de la Gaspésie: ensoleillé. Maximum près de 16 à 19. Mercredi: ensoleillé.

dans le monde

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	12	18
Victoria	7	20
Edmonton	6	23
Calgary	7	22
Regina	11	26
Winnipeg	11	26
Toronto	14	19
Ottawa	11	23
Montréal	14	23
Québec	11	20
Fredericton	16	25
Saint-Jean, N.-B.	13	24
Moncton	15	23
Halifax	12	18
Charlottetown	16	23
Saint-Jean, T.-N.	9	21
New York	21	29
Washington	18	31
Tampa	20	32
Miami	24	32
Orlando	21	34
Los Angeles	14	23
Nassau	23	32
La Havane	25	30

marées

SEPT-ÎLES — La marée sera basse à 04h10 (.8cm) et haute à 10h20 (2m.3cm). Elle sera à nouveau basse à 16h30 (.7cm) et haute à 23h10 (2m.6cm).

PORT-ALFRED — La marée sera basse à 05h25 (1m.3cm) et haute à 11h15 (4m.5cm). Elle sera à nouveau basse à 17h45 (1m.1cm) et haute à 23h50 (4m.8cm).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 06h20 (1m.1cm) et haute à 11h35 (4m.1cm). Elle sera à nouveau basse à 18h55 (1m.1cm) et haute à 00h00 (4m.5cm).

Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AVE LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY
LIMITÉE

316, avenue Labrecque,
Chicoutimi, Qué.
Tel. 545-4480

Président du conseil
d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-journaliste
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
Marcel RIVARD

Alma et les environs
662-7829

St-Félicien et les environs
679-3832

Sans frais interurbains
Abonnement et
service à domicile
545-4664

Petites annonces classées
545-4695

Chef de pupitre
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes
Paul BERGERON

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

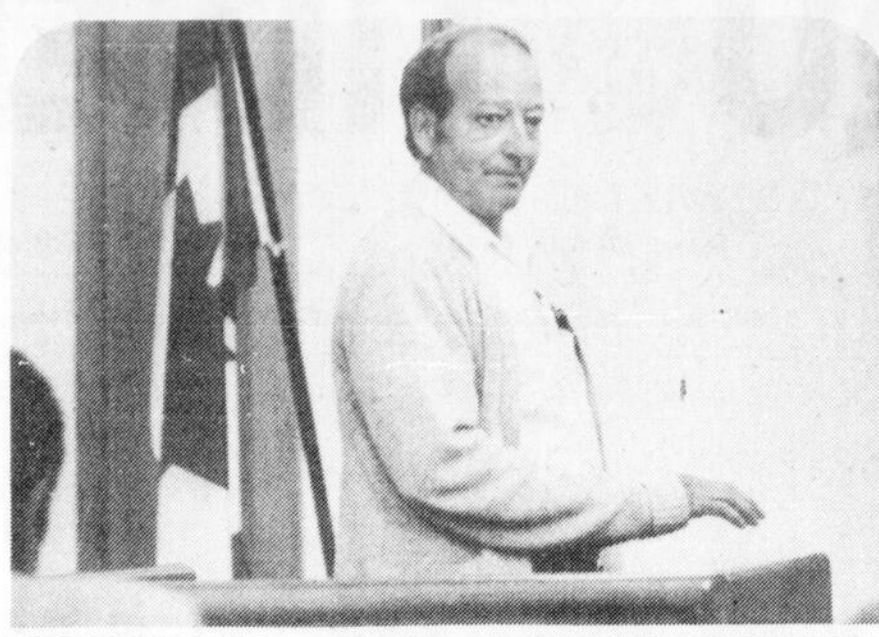
Directeur de la mise en marche
à la circulation
Jean BELAND

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La
Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures
informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuters et de
CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Cana-
dienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-
Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe (no 3213).

ABC
CIRCULATION



RESPONSABLE — M. Laurent Tremblay, de La Baie, a été tenu criminellement responsable de la mort de M. Réjean Tremblay.

(Photo Karl Tremblay)

Enquête du coroner

Briqueleur tenu responsable
de la mort d'un jeune homme

CHICOUTIMI (MR) — M. Laurent Tremblay, un briqueleur de 55 ans de la rue Gaudreault à La Baie, a été tenu criminellement responsable, hier, de la mort de Réjean Tremblay, également de La Baie, décédé dans un accident de la route le 5 avril dernier.

Le coroner François-Xavier Brisson s'est dit convaincu que Laurent Tremblay avait conduit son camion dangereusement, en état d'ébriété, et que des poursuites criminelles devraient être intentées contre lui. Six témoins ont été entendus lors de cette enquête du coroner qui s'est instruite en soirée au Palais de justice de Chicoutimi.

Le 5 avril vers 13h30, Laurent Tremblay revient de Saint-Félix-d'Otis où il a participé à la construction d'un foyer. A bord de son camion jaune, il roule sur le boulevard Saint-Joseph, vers La Baie.

En sens inverse, viennent Mario et Réjean Tremblay à bord d'une camionnette bleue conduite par le premier. Les deux véhicules entrent en collision frontale sur une section de la route qui est droite, sèche, et par temps clair. Réjean Tremblay, 22 ans, meurt sous le choc... Que s'est-il passé?

A gauche

"Je l'ai vu à 500 pieds, peut-être, qui s'en venait complètement à gauche, sur ma voie, juste en face de moi", affirme Mario Tremblay, qui dit n'avoir trouvé la force de réagir qu'à la toute dernière seconde, alors qu'il est déjà trop tard.

"J'ai juste vu quelqu'un foncer vers le garde-fou", commente pour sa part le témoin important, qui n'est capable de ne rien dire de plus sur les secondes qui ont précédé l'impact.

Deux témoins ont tout vu: Gilles Tremblay et Louis Pedneault, deux étudiants dans la vingtaine, suivaient le véhicule conduit par Mario Tremblay, et ont bien vu la camionnette jaune bifurquer vers le mauvais côté du chemin... Gilles Tremblay, qui conduisait, dit même à son compagnon: "Où est-ce qu'il s'en va, celui-là?...". Ils voient l'impact, descendent de leur voiture, alertent les policiers, et... flairent une odeur de boisson dans le véhicule de Laurent Tremblay.

"J'ai pris cinq ou six bières... possiblement sept, le matin avant de partir travailler et en travaillant", concède le principal intéressé. A l'hôpital, plus tard, une prise de sang permettra de savoir que son taux d'alcoolémie est de 0,18 précisément... Et les policiers arrivés sur les lieux de l'accident, les agents Yves Simard et Laurent Girard, trouveront une bouteille de bière sous le siège. "J'avais fini de la boire cinq minutes avant l'accident", expliquera Laurent Tremblay.

Projet de loi 125

Le gouvernement s'arroge
tous les droits, selon Ryan

QUEBEC (PC) — "Le gouvernement, avec le projet de loi 125, s'arroge le pouvoir de faire ce qu'il voudra, de choisir les critères qui lui paraîtront bons pour définir à l'avenir les frontières des municipalités de comté."

C'est ce qu'a déclaré hier à l'Assemblée nationale le chef de l'opposition Claude Ryan qui reprenait le débat en deuxième lecture du projet de loi sur l'urbanisme et l'aménagement.

Ce débat a débuté vers 20h00 jeudi et s'est poursuivi jusqu'à près de 3h00 du matin. Il a duré quatre heures vendredi et il ne semble pas fini.

L'ancien ministre des Affaires municipales Victor Goldbloom, dès l'ouverture du débat, a présenté une motion de report visant

à retarder jusqu'à l'automne l'étude du projet de loi. Quatorze députés se sont exprimés sur cette motion avant qu'elle ne soit battue, vendredi, par 40 à 32.

M. Ryan a souligné hier que ce n'est pas sur l'objectif général de l'aménagement rationnel qu'existe la divergence entre l'opposition officielle et le gouvernement. Ce projet de loi souffre de graves lacunes au chapitre de l'équilibre et du réalisme, a-t-il dit.

Il s'est particulièrement étendu sur la question de la création des nouvelles municipalités régionales de comté.

La délimitation des unités territoriales a des fins législatives, judiciaires et administratives à toujours relevé d'un acte du législateur. Chaque fois que l'autorité veut procéder à une modification des frontières territoriales, soit des municipalités de comté, soit des districts judiciaires, soit des circonscriptions électorales, elle doit revenir devant l'Assemblée nationale, y expliquer ses projets et les soumettre à un débat et à un vote.

"Ce régime comporte des garanties évidentes au chapitre de la stabilité. Il contient une protection appréciable contre les dangers de l'arbitraire, des combines à des fins électorales ou partisans qui guettent toujours les détenteurs du pouvoir. Il oblige le gouvernement à agir en pleine lumière."

"Il soumet son action dans ce domaine absolument fondamental de la délimitation des frontières, des entités administratives du territoire, au contrôle de la plus haute autorité civile qui soit, celle des élus du peuple", a-t-il dit.

Maisons mobiles

Un simple passe-droit
peut mener au désordre

ALMA (SC) — L'installation de maisons mobiles continue d'occasionner des malaises dans la ville d'Alma. Trois propriétaires seront incidemment poursuivis pour avoir établi de telles maisons sans avoir obtenu le permis pour le faire, et dans des zones où ce genre d'habitation n'est pas permis.

La commission municipale d'urbanisme est formelle: il faut interdire toute installation semblable dans les zones qui ne le permettent pas, pour la bonne raison qu'un simple passe-droit ouvrira la porte à l'anarchie, au développement désordonné.

D'autre part, le seul parc de roulottes décréte dans le plan directeur d'urbanisme n'est pas propice à de telles installations, en raison de la nature du sol et du coût exorbitant qu'il y aurait à poser les conduites d'égout dans ce secteur, situé dans le rang Scott. Le dilemme est total: aucun emplacement ne convient à une maison mobile à Alma présentement, pas même les zones de chalets.

Pour tempérer un peu cette situation drastique, et apparemment sans issue, on a résolu hier soir de faire une étude de la possibilité de permettre l'installation de telles maisons dans les secteurs de chalets, mais pour le moment, c'est strictement défendu.

Office d'habitation

Bonne affaire encore en 1978 pour Alma que l'exploitation de logements publics. En effet, les états financiers de l'Office municipal d'habitation indiquent que le déficit s'élève à \$259,856, dont 10%, soit un peu plus de \$25,000, doivent être payés par la ville. Quand on songe que les ventes d'électricité et les revenus de taxes dépassent largement ce \$25,000, on ne s'étonne pas que le conseil adopte cette obligation sans hésiter. Alma compte quelque 120 logements, mais les dirigeants de l'OMH réclament que ce nombre soit considérablement augmenté à court terme, pour rencontrer les "urgents besoins" qui sont nombreux à Alma.

Toujours au chapitre des dépenses, le conseil a adopté une résolution pour accepter un protocole intervenant avec la corporation qui opérera le bateau sur le lac Saint-Jean, à compter du prochain été.

Ce protocole prévoit que la ville se porte garante du déficit éventuel d'opération, improbable selon le maire Gabriel Fortin, pour un montant maximum de \$12,819.

Cette entente doit aussi être signée avec Roberval, Péribonka et Saint-Félicien, pour des montants correspondants à leur population respective.

Allmand et La Presse

Poursuite de \$250,000

MONTREAL (PC) — Le député de Notre-Dame-de-Grâce aux Communes, M. Warren Allmand, vient d'intenter une poursuite de \$250,000 contre le quotidien La Presse et le journaliste Marc Laurendeau.

Ce dernier, selon la requête, aurait signé un texte, publié dans le journal en question, le 5 mai dernier, sous le titre "Trois solliciteurs généraux, trois paires d'yeux fermés". M. Allmand soutient que l'article en cause a porté atteinte à sa dignité et à sa réputation.

Il réclame notamment \$25,000 pour dommages à sa réputation professionnelle, \$25,000 pour dommages à sa réputation personnelle, \$100,000 pour dommages moraux passés, présents et futurs et \$100,000 pour dommages exemplaires, le tout totalisant \$250,000. Il réclame en outre que le jugement sur la présente action soit publié dans La Presse dans un endroit aussi en vue que l'article incriminé.

Référant au témoignage de M. Allmand, devant la Commission McDevall, le journaliste Laurendeau faisait dire au ministre: "Pas question d'obtenir d'avis

juridique et de renseignements précis sur les entrées clandestines, car si la GRC le fait, se disait-il, ce doit être légal."

M. Allmand soutient n'avoir jamais déclaré la deuxième partie de l'affirmation qu'on lui prête et, quant à la question de l'avis juridique, la transcription de son témoignage du 3

avril 1979, dit qu'à sa demande, un avis juridique lui a été donné affirmant que les entrées clandestines de la GRC étaient légales.

Marc Laurendeau avait aussi affirmé dans son papier que Me Allmand n'exerçait pas un minimum de contrôle sur la GRC, dont il était le responsable devant le Parlement.

L'enquête sur la
tragédie de Québec
remise à l'automne

QUEBEC (PC) — L'enquête du coroner sur la tragédie du F-27 qui a coûté la vie à 17 personnes, à proximité de l'aéroport de Québec, le soir du 29 mars dernier, ne se tiendra qu'à l'automne prochain.

C'est ce qu'a fait savoir, lundi, le notaire Cyrille Delage, qui a été nommé coroner "ad hoc" dans cette affaire.

Me Delage a précisé en outre que le rapport des enquêteurs fédéraux n'est pas encore terminé. Il doit d'ailleurs tenir une réunion préliminaire avec les représentants de la Couronne et de la police, le 26 juin prochain, et une réunion similaire avec les représentants fédéraux suivra en juillet.

On se rappelle qu'un appareil F-27 de Québecair, transportant 24 personnes à son bord, s'était écrasé, quelques secondes après son décollage de l'aéroport de Québec, le 29 mars dernier, faisant 17 morts et sept blessés.

L'enquête préliminaire avait révélé que le moteur droit de l'appareil était tombé sur la piste pendant le décollage, et que l'aile droite avait pris feu. Faisant demi-tour vers la piste 30 pour atterrir le plus tôt possible, le bimoteur avait soudainement piqué du nez.

Question peu pertinente:
la "saison" du référendum

QUEBEC (PC) — Une question portant sur la "saison" du référendum a été supprimée du sondage scientifique que CROP est en voie d'administrer à plus de 1,000 Québécois, pour le compte du ministère des Affaires intergouvernementales.

C'est ce que le ministre, M. Claude Morin, a fait savoir lundi tout en justifiant cette prise d'opinion publique.

La question enlevée à la suite du pré-test est la première des cinq que le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, avait citées à l'Assemblée nationale, vendredi, et elle se lisait à peu près comme suit: A votre avis, à quel moment le référendum sur l'avenir politique devrait-il être tenu: cet automne, au printemps de 1980, à l'automne de 1980 ou plus tard?

M. Morin a expliqué que cette question était inutile et qu'au surplus, la "saison" du référendum sera connue au cours de cette semaine, avant même que le sondage en cours ne soit complet.

M. Morin est par ailleurs convaincu que les libéraux de M. Ryan ont accès aux sondages fédéraux notamment ceux du Conseil d'information sur l'unité canadienne, qui donneraient des conseils sur la façon de faire avorter le référendum québécois.

Le ministre estime qu'il n'y a pas de questions partisans, par exemple sur le

ou les chefs préférés, sur les intentions de vote, sur la satisfaction envers le gouvernement, et le reste.

A son avis, le sondage en cours n'est pas plus litigieux qu'un autre sur la protection des terres arables ou sur l'assurance automobile. "Nous avons le droit de savoir, comme gouvernement, quelles sont les attentes de la population."

Quant à le rendre public, M. Morin n'y est pas réfractaire, à la condition qu'Otawa en fasse autant avec ses propres sondages.

Si vous n'êtes pas
en train de lire
cette annonce,
vous avez acheté
le mauvais journal.

Un gros lot de plus de \$100 000
chaque vendredi

6/36

BUREAUX A LOUER

Trois immeubles différents à Chicoutimi, 1,000, 3,000 ou 6,000 pi. car., à l'épreuve du feu. Stationnement disponible.

Fernand Perron — 543-0715



AU RENDEZ-VOUS — M. Laval Fortin, l'homme d'affaires de l'année, était hier le premier conférencier de la Semaine du Rendez-vous de l'homme d'affaires. Il se trouve ici en compagnie du président du regroupement, M. Gaston Vachon, et de Mme Jean-Paul Tanguay, à qui on a remis une plaque en hommage à son mari, décédé récemment.

(Photo Denis Riverin)

Entreprise régionale

Laval Fortin entrevoit des outils d'épanouissement

par Claude Fortin

CHICOUTIMI (CF) — L'utilisation des marchés captifs à des fins de développement, l'importation de technologie et la réalisation d'un effort de recherche par chacune des moyennes entreprises sont quelques-uns des importants outils d'épanouissement de l'entreprise régionale qu'entrevoit M. Laval Fortin.

Homme d'affaires de l'année, M. Fortin a été hier soir le premier conférencier de la semaine du Rendez-vous de l'homme d'affaires.

L'industriel d'Alma a suggéré que le manque de tradition de l'entreprise était probablement l'un des principaux problèmes de développement de l'économie régionale.

C'est dans cette optique qu'il a proposé aux entrepreneurs de ne pas demeurer captifs des marchés que procurent les grandes entreprises, mais d'utiliser plutôt les ressources qu'assurent ceux-ci pour développer des nouveaux

produits propres à l'exportation. Ce manque de tradition de l'entreprise a aussi pour conséquence, d'après lui, une pénurie de compétences capables de développer les idées en utilisant la grande quantité de capitaux disponibles.

M. Fortin croit aussi que l'éloignement des marchés dont se plaint la région a un caractère plutôt psychologique. La clé de ces marchés, estime-t-il, se trouve dans le fait de se rendre véritablement compte, à tous les niveaux, qu'il faut être compétitif pour concurrencer les entreprises de l'extérieur. Cette capacité concurrentielle vient notamment des salaires payés aux employés.

Le conférencier a aussi suggéré aux entreprises d'importer d'Europe, où il en existe beaucoup en disponibilité, la technologie qui leur manque, tout en développant un service de recherche dans chaque moyenne entreprise.

Il a un peu piqué les grandes en-

treprises commerciales régionales qui ont un important pouvoir d'achat, comme Provigo et Continental, en les incitant à faire un effort appréciable pour développer le secteur de la fabrication de certains des produits qui se trouvent habituellement sur leurs comptoirs.

Il s'en est pris à certains politiciens, dirigeants de grandes écoles, administrateurs de grandes sociétés ou hommes d'affaires influents, à qui il a prêté une vision de l'économie régionale selon laquelle il faudrait se contenter de ce dont nous bénéficions déjà. M. Fortin croit au contraire qu'il faut viser toujours le développement.

C'est le ministre-député de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard qui devait être le conférencier principal d'hier soir. Celui-ci a informé le Rendez-vous de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'être présent, étant retenu à Québec par une commission parlementaire.

Edifices à bureaux

La CAR d'accord avec le plan d'urbanisme

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — "En vertu du principe d'équité", la Corporation des hommes d'affaires de la rue Racine (CAR) s'est officiellement prononcée hier en faveur de la recommandation du plan directeur d'urbanisme de la ville de Chicoutimi, à l'effet de limiter au seul centre-ville la construction d'édifices à bureaux.

Au cours d'une conférence de presse à l'issue d'une rencontre avec le conseil municipal, les représentants de la CAR ont présenté une étude justifiant leur position, étude réalisée par la firme de conseillers en administration Julien, Lemieux et Associés.

Evolution

L'étude rappelle "plusieurs investissements" au chapitre des infrastructures (environ \$6 millions, estime-t-on) dans le secteur des centres commerciaux (boulevard Talbot), consentis par l'administration municipale pour "conserver à Chicoutimi le titre de capitale régionale du commerce (...)"

"Toutefois, les développements de la ville ne sont pas terminés et la municipalité a besoin de continuer à investir et à prendre des mesures (...)", ajoute-t-on.

Centre-ville

D'autre part, la CAR étale plusieurs statistiques afin de démontrer l'importance que joue, aux plans commerciaux et des services administratifs, le centre-ville chicoutimien: 184 bureaux, plus de 250 marchands, 4.898 personnes qui y trouvent leur emploi, une évaluation de \$45 millions (moins de \$24 millions pour les deux centres commerciaux), et près de \$2 millions en taxes foncières, d'affaires et scolaires (moins de \$1,2 million pour les centres commerciaux).

"On doit noter, poursuit le rapport, que selon la réforme de la fiscalité municipale, le transfert de la taxation des commissions scolaires aux municipalités de même que l'abolition des retours de taxes de vente auront pour conséquence de

ramasser plus de taxes au centre-ville qu'ailleurs sur le territoire."

Limitation

Parce qu'il constitue selon la CAR la "bougie d'allumage d'une ville", et qu'on y note "une certaine détérioration du commerce", même si "la force des structures commerciales lui a permis de résister à cette crise", le centre-ville doit recevoir maintenant un traitement spécial de la municipalité.

Outre les quelque \$3,6 millions investis depuis quelque temps, les hommes d'affaires du centre-ville disent montrer une preuve de leur initiative et de leur "agressivité", en faisant valoir les autres projets (réellement annoncés ou à venir) qui généreront des investissements de l'ordre de \$40 millions.

Pour eux, il devient donc "urgent" pour les autorités en place d'apporter leur collaboration au milieu et de supporter les efforts entrepris pour revigorer le centre-ville (...)"

Les municipalités rurales ont du chemin à parcourir

par Claude Fortin

CHICOUTIMI (CF) — Les municipalités rurales du Haut-Saguenay ont une solide pente à remonter si elles veulent obtenir l'exclusivité de l'administration du schéma d'aménagement sur leur territoire. La seconde version du projet de loi 125 fait état de l'établissement de "municipalités régionales" et confirme la participation conjointe des municipalités rurales et urbaines à la confection et à l'application du schéma.

La semaine dernière, le conseil de comté de Chicoutimi se prononçait fermement en faveur de la création de deux organismes, au lieu d'un seul, dans le Haut-Saguenay, de façon à éviter aux ruraux le fardeau du vote urbain mopolisateur.

La nouvelle version du projet de loi 125, à la veille d'aborder l'étape de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale, ne laisse à peu près aucune place à la position des municipalités rurales. Elle confirme plutôt la prépondérance des villes en matière d'aménagement du territoire, dans le Haut-Saguenay tout au moins.

Le projet de loi précise que le nombre de voix dévolues à chaque municipalité membre sera fonction de la population de chacune d'elles. Ainsi, les trois villes du Haut-Saguenay, dont le territoire est le

plus peuplé, pourraient-elles imposer leurs vues aux municipalités rurales.

Ces dernières seront cependant satisfaites d'obtenir que les maires de chacune d'elles soient obligatoirement membres du conseil de la municipalité régionale. La résolution adoptée la semaine dernière par le conseil de comté de Chicoutimi demandait un changement en ce sens. Jusqu'ici les ruraux n'obtiennent que trois représentants au Conseil métropolitain, par l'intermédiaire du conseil de comté.

La nouvelle version du projet de loi concède à la municipalité régionale tous les pouvoirs relatifs à l'aménagement, y compris celui de s'opposer à un réajustement d'emprunt d'un de ses membres auprès de la Commission municipale. S'il était mis sur pied, le nouvel organisme récupérerait aussi les pouvoirs actuels des conseils de comtés, notamment ceux relatifs à l'évaluation foncière.

Coherent avec les propositions de réforme du Conseil métropolitain qu'est venu présenter le ministre Guy Tardif dans le Haut-Saguenay, le document ouvre la porte à un élargissement facultatif des pouvoirs de la municipalité régionale. Il lui donne le droit de se donner compétence, à l'égard de ses membres, sur les matières d'ententes intermunicipales déjà prévues par la loi.

Une disposition du projet de loi prévoit la possibilité d'établir des conditions spéciales pour le Haut-Saguenay en ce qui a trait à l'élaboration et à l'adoption du schéma d'aménagement. Ces conditions, peut-on croire, pourraient par exemple faire en sorte que le Conseil métropolitain termine la confection et la mise au point du schéma, pour n'être remplacé qu'ensuite par la municipalité régionale.

Réaction rurale négative

Hier, le président de l'Union des conseils de comtés du Québec, M. Jean-Marie Moreau, s'est vivement élevé contre cette seconde version de la loi 125, qu'il a qualifiée de "pire" que la première.

Il y a vu une menace d'assimilation des municipalités rurales par les villes et le risque d'une éventuelle disparition des conseils de comtés.

M. Moreau a identifié ce projet de loi à celui des communautés régionales, soumis par l'ancien ministre Maurice Tessier, dont les pressions de l'Union des conseils de comtés avaient forcé l'abandon.

Le gouvernement a décidé de reporter à l'automne l'étude finale du projet de loi 125, ce dont se réjouit M. Moreau, qui espère que son organisme pourra se faire entendre au mois d'août, lors de la convocation de la commission parlementaire.

Selon le président de l'Union des conseils de comtés, le ministre de l'Aménagement, M. Jacques Lévesque, aurait donné l'assurance que les portes ne seraient pas fermées à de nouveaux amendements au projet de loi.

Jetons de présence

Les conseillers de La Baie reconsidèrent leur décision

par Gilles Lalancette

LA BAYE — Les membres du conseil de La Baie ont reconsidéré, hier soir, leur décision prise le 11 juin dernier, au sujet des jetons de présence accordés aux membres de la Commission d'urbanisme et de la Commission municipale des loisirs, qui avaient remis leur démission en bloc, le 15 juin, au conseil, ne voulant pas faire du bénévolat à bon compte.

Une résolution visant à rescinder une autre résolution adoptée le 11 juin a été entérinée par la majorité des membres du conseil. C'est le conseiller Jean Simard qui a soulevé la question, tout en précisant dans sa résolution qu'il refusait la démission des membres de ces deux organismes paramunicipaux.

Dans sa résolution, le conseiller Simard soutient que sans le travail de ces personnes dévouées, des dossiers importants traîneraient en longueur, et que les jetons de présence ne sont pas une rémunération, mais bien une compensation.

La plupart des membres du conseil considèrent que cette situation devra faire l'objet d'une analyse attentive dans la préparation du prochain budget, puisque les primes versées sont déjà incluses au présent exercice financier.

Pour sa part, le conseiller Claude

Richard s'est opposé au fait qu'on rescinde la résolution du 11 juin. Il soutient que si les bénévoles de la

Commission d'urbanisme et de la Commission municipale des loisirs reçoivent une compensation, tous

les autres bénévoles oeuvrant dans divers organismes devront l'être aussi. Il a parlé entre autres du club

Bec-Scie, de la bibliothèque municipale et du Commissariat industriel.

Il a ajouté avant de terminer qu'à la prochaine réunion, il fera une proposition à l'effet d'accorder des jetons de présence aux membres qui siègent sur l'Office municipal d'habitations de La Baie.

Convention

Les membres du conseil de La Baie ont entériné hier soir, la convention collective qui régira le travail des 53 employés de la ville, même si le texte final d'entente n'est pas rédigé.

Le directeur du personnel, M. Michel Delisle, a expliqué que les deux parties en sont venues à une entente de trois ans. Le contrat prévoit toutefois une réouverture au chapitre des salaires après deux ans.

Pour la première année, selon la catégorie de l'employé, il aura une augmentation variant entre six et huit pour cent, la masse salariale globale étant redistribuée.

Pour la deuxième année, l'augmentation sera de sept pour cent pour tout le monde. Signations que la clause d'indexation est abolie, et que l'entente entre les deux parties est intervenue en présence de M. François Guérin, du ministère du Travail.

Règlement d'emprunt de \$204,000 à Mistassini

par Laurent Tremblay

MISTASSINI — La ville de Mistassini a accepté, hier soir, un règlement d'emprunt de \$204,000 qui servira à compléter 23 terrains pour bâtir des résidences.

Ces travaux ont été acceptés par la Commission municipale du Québec. Les terrains qui appartiennent à la municipalité sont le prolongement des rues Bouchard et d'Argençon. Les journées d'enregistrement ont été fixées aux 28 et 29 juin.

Festival du bleu

Le bail emphytéotique avec le Festival du bleu sera modifié selon les directives du ministère des Affaires municipales. C'est ainsi que la corporation devra verser

\$500 par année au lieu de \$1.00. Le bail prendra fin après 10 ans au lieu de 9 en fin, la ville aurait 50% d'indemnités de la police d'assurance en cas d'incendie de la future bâtisse évaluée à \$61,000.

Subventions et dons

Suite à une demande du ministère des Affaires municipales, le conseil a accepté de se rendre jusqu'à 2% de son budget annuel pour des subventions et dons à diverses corporations et organismes. Présentement le pourcentage est à 1.15%.

Soumissions

La ville demandera des soumissions pour la vente de l'ancien hôtel de ville de la paroisse. On a établi le minimum à \$55,000.

Roberval

Mairie plutôt qu'hôtel de ville

par Jacques Girard

ROBERVAL — Dorénavant, ce ne sera plus hôtel de ville de Roberval, mais mairie de Roberval qu'on lira au-dessus de l'entrée principale.

Le conseil municipal a accepté la recommandation du comité du 125ème anniversaire de Roberval, à la séance d'hier soir. A moins que ça coûte trop cher... les têtes dirigeantes du comité du 125ème considère que la célébration de cet événement est le moment propice pour faire

ce changement. En plus, il juge que l'expression hôtel de ville est un calque sur la formule anglaise City Hall.

Ce dernier argument a été mis en doute par le conseiller M. Lucille Brassard, mais on n'a pas prolongé le débat.

Celle-ci semblait réticente à cette proposition au début, mais c'est elle qui a sonné la charge en demandant que cela se fasse le plus vite, avant la Huitaine de gaieté.

La balance du conseil s'est dit d'accord et a

donné le feu vert au gérant municipal pour qu'il mène cela rondement.

Cependant, on reviendrait à la bonne vieille expression "hôtel de ville" si le projet s'avérait trop dispendieux. On croit qu'il en coûterait environ moins de \$1,000 pour le faire, somme qui, pour certains conseillers, semble trop basse. Quoi qu'il en soit, on en saura davantage sur le prix à la prochaine séance.

Ce n'est pas la première fois qu'une semblable re-

commandation parvient sur la table du conseil. L'historien local de Roberval, M. Maurice Cossette, a déjà achevé une proposition similaire.

A la séance d'hier soir, on

a donné des exemples d'édifices municipaux qui portent le nom de mairie. Plus près de nous, il y a Lac-Bouchette et tout récemment, la ville de Tracy a baptisé mairie son édifice municipal.

CAROL VACHON B.L.L. D.D.N.
NOTAIRE
CONSEILLER JURIDIQUE
CHICOUTIMI
443, rue Racine est
Tél.: 549-9718

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garantis du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Séparé de la Banque du Canada
Séparé de la Banque du Canada
Séparé de la Banque du Canada

10 1/2% Intérêts versés annuellement. Période de 3 ans. Dépôt minimum \$500.
Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.

Demandez le poste 2000

Séparé 968-1830
Chicoutimi 549-6490
Aimé 668-3391
Rimouski 724-4106
Rivière-du-loup 862-7286
Québec 688-0630
Lévis 833-4450
Trois-Rivières 379-7230
Montréal 866-9641
Outremont 739-3265
Hull 771-3227
Ottawa 238-4900

commentaire

Monseigneur Victor laisse un héritage considérable

Mgr Victor Tremblay, cet esprit universel, ce maître à penser devenu l'historien régional, s'est éteint, dimanche, à l'âge de 87 ans.

Il laisse à la population du "Royaume du Saguenay" qu'il a si fidèlement servie l'héritage inestimable d'une documentation extrêmement riche, conservée à la Société historique qu'il a fondée, et aux Archives nation-



bertrand tremblay

les, une trentaine de volumes et un musée régional.

Son oeuvre comprend également une multitude d'autres initiatives toujours à l'avantage du milieu.

Pendant au-delà d'un demi-siècle, ce saint homme qui avait constaté l'absence du Saguenay dans les manuels

d'histoire, recueilli, au bénéfice de la collectivité, avec le concours de collaborateurs, quelque 7.000 volumes, 1.500 brochures, plus de 80.000 documents, 50.000 photographies, 70.000 négatifs, 825 mémoires de vieillards et au-delà d'un million et demi de pages de notes de renseignements.

Toujours en compagnie d'une grappe de disciples dévoués qui l'ont entouré jusqu'à son dernier souffle, Mgr Victor, comme on l'appelait familièrement, a animé la grande opération-récupération de vieilles choses, au cours de nombreuses tournées à travers le territoire. Ces reliques meublent aujourd'hui le musée aménagé à l'ancienne chapelle du Petit Séminaire de Chicoutimi. Le conseil municipal de Chicoutimi et le ministère des Affaires culturelles, qui défraient la transformation de l'ancienne Compagnie de Pulpe de J.-E.-A. Dubuc en centre touristique, projettent de transporter le musée dans une bâtisse du

complexe industriel endormie depuis 1927.

L'historien régional a bien pris soin d'établir des structures pour assurer la permanence de ses initiatives. Il avait même, dans cette intention, englouti ses économies — quelque \$53.000 — dans sa propre fondation. Le notaire Marcel Claveau lui prêta main-forte en enrichissant ce fonds de quelque \$150.000 supplémentaires par le truchement d'un banquet-bénéfice à \$1.000 le couvert.

Inépuisable, le fondateur de la Société historique du Saguenay continuait, depuis sa retraite comme archiviste, de travailler patiemment à la recherche d'éléments historiques, dont la préparation d'un dernier livre sur l'inondation des rives du lac Saint-Jean lors de la construction de barrages au début de l'ère industrielle moderne.

Monseigneur Tremblay s'est montré d'une disponibilité exceptionnelle tout au cours de sa féconde carrière. Nonobstant ses nombreuses occupations et le temps que ses travaux de recherche nécessitaient, il n'hésitait jamais à ouvrir sa porte aux nombreux visiteurs, et même à répondre à leurs interrogations.

Dans son entourage immédiat, on a parfois déploré, et avec raison, cette offre permanente de services gratuits à des chercheurs, écrivains ou pigistes qui touchaient une rémunération pour

les travaux exécutés grâce aux ingrédiants qu'il leur fournissait.

Mais le fondateur de la Société historique pratiquait son sacerdoce. Il était la générosité personnifiée. Et, jamais, il n'aurait voulu exiger le moindre cachet pour son temps et les informations précieuses qu'il fournissait. Et quand on lui versait de l'argent pour une conférence ou une participation à une émission au réseau français de Radio-Canada, il s'empressait généralement de le déposer dans la caisse de sa fondation.

L'Université du Québec à Chicoutimi a eu la lumineuse initiative d'en faire son premier docteur honorifique, en octobre 1977. C'est à la présentation du deuxième doctorat honorifique, le mois dernier, à son vieil ami l'écrivain Félix-Antoine Savard, que Monseigneur Victor fit sa dernière apparition publique.

Et, je reprendrai en terminant l'hommage que lui rendait le recteur Gérard Arguin: "...Le Royaume du Saguenay ne peut oublier que si un pan très important de son histoire a été dressé, en ces dernières décennies, que si les champs d'investigation en ce domaine ont été rendus possibles pour des générations à venir, on le doit aux qualités d'esprit et de cœur du maître érudit, du professeur émérite de l'auteur prolifique", que fut Victor Tremblay.

parole aux lecteurs

La pilule du PQ est dure à avaler

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean, 316, ave Labrecque, Chicoutimi, Qué., G7H 4S5. Cher Monsieur,

La stratégie de René Lévesque pour atteindre ses objectifs devient de plus en plus claire. Il agit selon des principes de mise en marche bien établis.

Lorsqu'une compagnie possède un produit qui ne se vend pas bien, des études très précises sont effectuées, afin de déterminer comment le produit pourrait être présenté aux consommateurs de façon plus acceptable.

C'est exactement ce que fait M. Lévesque. Il a déterminé, à l'aide de recherches, quelle sorte de sucre utiliser pour l'enrobage, ainsi que le genre d'emballage et de publicité seraient nécessaires pour vendre sa pilule séparatiste.

Le résultat de tout ceci se résume en une question sur le référendum présenté dans un emballage parfait et de façon à rendre le séparatisme aussi délicieux que possible à avaler.

Cependant, il ne s'agit

pas ici de la mise en marche de gomme à mâcher ou de cigares aromatisés.

Il s'agit d'une question de vie ou de mort pour tout un pays.

A cause de l'importance dramatique des intérêts en jeu, les efforts de M. Lévesque pour présenter la pilule sous forme de bonbon deviennent un exercice du cynisme politique insurpassé dans l'histoire du Québec et du Canada.

Etant donné que M. Lévesque composera la question qui apparaîtra sur les bulletins de vote, un effort immense doit être fourni par les forces communautaires pour s'assurer que chaque votant participera au vote avec la question précise en tête.

Cette question peut être présentée de différentes façons, mais dans sa formule la plus simple, elle pourrait se lire comme ceci:

"Désirez-vous par la présente renoncer à votre citoyenneté canadienne?"

Ceci représente la pilule séparatiste sans son enrobage. Elle doit maintenant être retirée de la bouteille soigneusement emballée de M. Lévesque et placée

clairement face à l'électorat québécois, et ce, à plusieurs reprises d'ici au référendum.

Les chances de M. Lévesque de faire avaler sa pilule à la majorité des Québécois sous cette forme

Il faut plus de \$\$\$

L'Amicale régionale des sourds remercie chaleureusement les membres du Club Lions de Jonquière pour leur merveilleuse collaboration, lors de notre campagne de souscription qui a eu lieu au cours des derniers mois.

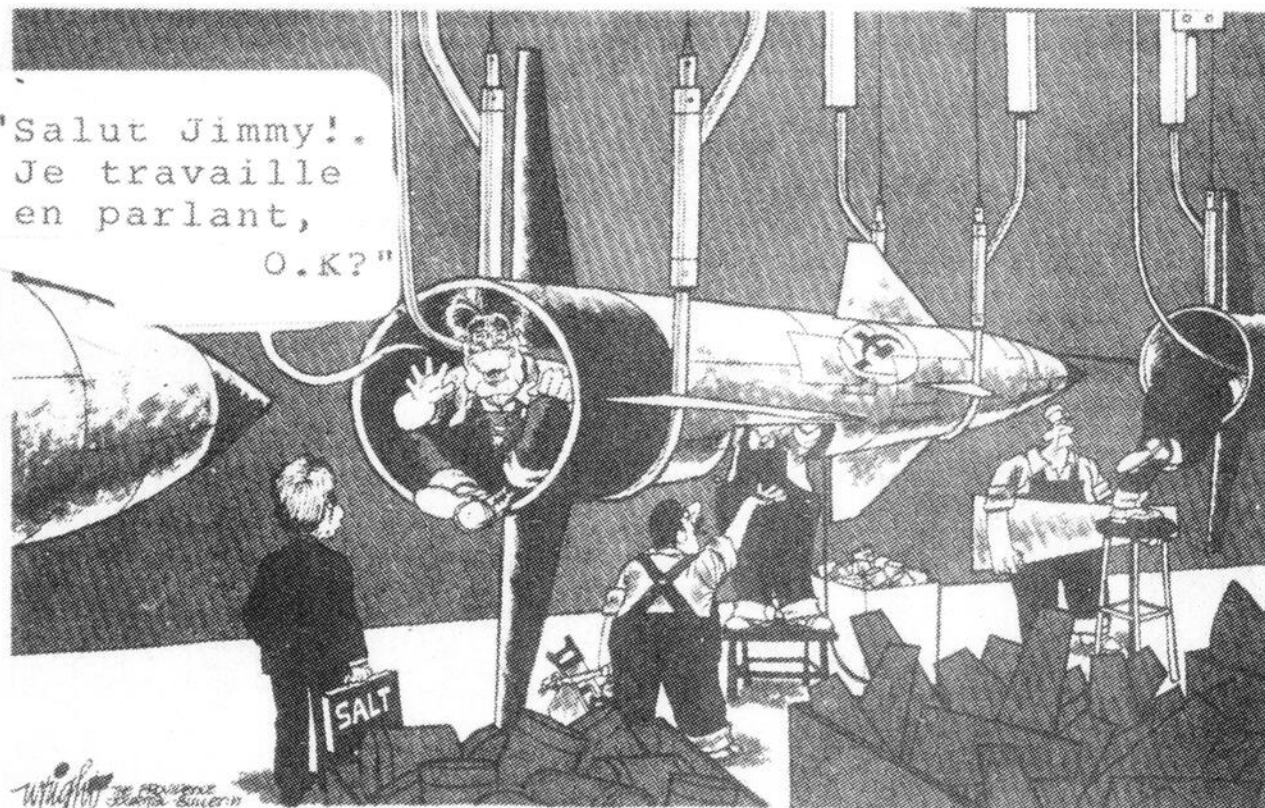
Grâce à ceux-ci et aussi à quelques-uns de nos membres, dont Peter Lechensky, Paul Fortin, André Simard, ainsi que moi-même Lysa Fortin, nous avons réussi à obtenir \$20.000, somme très appréciable, compte tenu des diverses campagnes se tenant en même temps.

Malgré cette somme, contrairement à ce qui a été écrit la semaine dernière, il nous est impossible de reconstruire immédiatement notre chalet, car il nous manque encore \$50.000. Cette somme peut vous paraître fabuleuse, mais ne l'est pas du tout à mes yeux,

sont indéniablement égales à zéro, et il le sait.

K.-Brian Cockhill, 51, ave Général Brock, Roxboro, Qué., H8Y 1H7.

Le 14 juin.



Cette caricature provient du Dayton Daily News, E.-U.

Les écrivains doivent demeurer eux-mêmes

L'Association des écrivains du Québec a tenu son congrès annuel à Chicoutimi, les 8, 9 et 10 juin, pour se terminer par une visite du Saguenay et une messe au Moulin du père Honorat, à Laterrière.

Le thème du congrès était: La littérature régionale. A la polyvalente Lafontaine, samedi, le 9 juin, les congressistes l'ont discuté en quatre ateliers: la poésie, l'histoire, l'essai, le roman et la nouvelle.

En assemblée générale, les auteurs ont adopté les conclusions suivantes: Les écrivains comme tous les humains sont contingents par leur environnement: nature, humanité, traditions et langue. Cette dernière étant par excellence le véhicule de communication des hommes entre eux et de la diffusion de leurs pensées. Le terme "auteur" devrait être synonyme de penseur, avec ses obligations, ses devoirs, ses conséquences.

Tous ont admis la formule de: De Bonald: "LA LITTÉRATURE EST L'EXPRESSION DE LA SOCIÉTÉ". C'est pourquoi le champ littéraire est si vaste, si étendu dans le temps et l'espace. Nous avons les littératures apocryphes, antiques, anciennes, moyenâgeuses, modernes et contemporaines. Nous avons autant de littératures que de peuples: les littératures orientales et occidentales; chinoises, japonaises, indo-aryennes, persanes, arabes, turques, pour ne nommer que ces dernières; les littératures juive, grecque, latine, celtique, nordique, finnoise, slave, germanique, enfin, l'anglaise, la française et celle

de tous les peuples modernes, dont l'énumération serait fastidieuse.

Brièvement, tous les genres de littérature furent étudiés: la poésie avec ses multiples divisions, et la prose avec ses infinies ramifications qui, d'après Quillet, embrassent toutes les œuvres de l'esprit humain qui, par la force de la pensée, la pureté de la langue, la vigueur du style, la valeur de la composition, font honneur à l'esprit humain et méritent d'être proposés à l'admiration ou en exemple aux générations successives.

Avec tous les auteurs et penseurs anciens et modernes, nous avons conclu que la littérature est la plus haute forme de l'art. Seule, elle peut sans illusion ni mirage, communiquer au lecteur les idées, sentiments, impressions, émotions de l'auteur.

L'atelier du roman, de la nouvelle, a pour sa part tiré cette conclusion: le champ du roman est si varié, si étendu, qu'il enjambe pratiquement tous les autres genres de littérature: poésie, philosophie, sociologie, histoire, pédagogie, judiciaire et fiction. A son succès, une condition est indispensable: le naturel ou sa conformité avec la nature, partout, dans le temps et dans l'espace, ce qui comprend l'écologie, les traditions, le mouvement des pensées aux époques et chez les personnages décrits. Ainsi, un roman peut être psychologique, avant-gardiste, même prophétique à une condition: qu'il soit humain. Nous avons l'illustration de cette vérité dans les romans de science-fiction qui décri-

vent la guerre des mondes, les rivalités de galaxies, la lutte des planètes avec les accents, sentiments, passions et émotions du terrien, de l'homme. Cette condition est essentielle au succès, car l'homme aime ce qui lui ressemble parce qu'il s'aime lui-même par-dessus tous les êtres.

C'est pourquoi, pour revenir au thème du congrès, tous les congressistes se sont ralliés à l'impossibilité pour un auteur de se désincarner pour voguer dans l'éther à la recherche d'abstractions paradoxales. Avec l'histoire, la philosophie, les devanciers, ils ont demandé aux écrivains de continuer d'être eux-mêmes, c'est-à-dire régionalistes, mais avec ouverture en éventail sur la province, le pays et le monde, signifiant: continuer d'être humains.

Des théoriciens de l'abstraction et de l'impersonnalité, nous ont entretenu, comme distraction, d'associations secrètes, aux initiations cabalistiques, aux rites ésotériques, au langage sibyllin, incompréhensible au profane. C'étaient associations clandestines fermées au vulgaire. Dans cette ombre, sous cette atmosphère, l'Orient et l'Occident lettrés, aux époques impériales et féodales ont eu leur littérature réservée aux seuls initiés, aux privilégiés. Aujourd'hui, à la suite d'époques, de thèses et d'antithèses ininterrompues, le monde littéraire a fini par adopter et comprendre la formule de Bonald, rappelée ci-dessus. Et, les écrivains écrivent pour être compris comme les orateurs parlent pour être écoutés. Ce fut la

W.-H. Girard, Membre de la Société écrivains, Roberval.

Le 11 juin.

L'Alcan peut offrir davantage

M. Berberi,

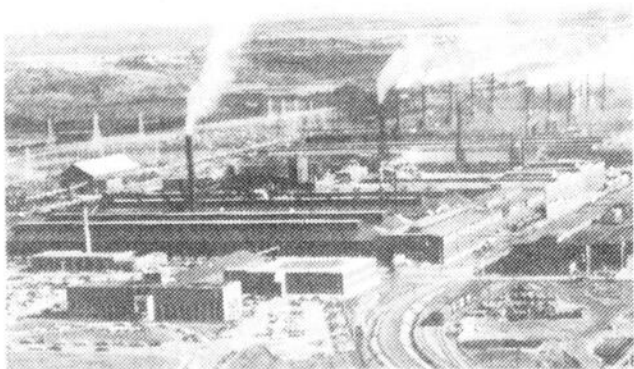
Suite à vos "commentaires", ici le mot est flatteur, du mardi, 12 juin 1979, paru sous le titre "Les offres de l'Alcan ne sont pas à dédaigner", je tiens à présenter une analyse du tableau comparatif que vous nous avez si agréablement communiqué, n'eût été des conclusions que vous-même en tirez.

Le traitement horaire moyen à l'Alcan est actuellement de \$7.59, chez Abitibi-Price de \$8.93, à la Reynolds de \$9.91, à Kitimat, il sera à \$10.20 en octobre de la présente année et pour Alcoa, il se chiffre à \$9.15 présentement.

Première conclusion: l'Alcan, une entreprise possédant son propre réseau énergétique dans la région (je n'ai pas à expliquer l'importance de ce fait, économiquement parlant) offre l'échelle de salaire moyen la plus basse de toutes les compagnies précédemment citées. Est-ce justifiable?

Les chiffres que vous nous avez fournis s'avèrent fort révélateurs cependant, votre attitude pro-patronale vous a semblé-t-il, empêché de tirer certaines conclusions évidentes.

Ainsi, l'électricien travaillant à Kitimat gagnera en octobre de cette année, \$11.61 l'heure, l'électricien à l'Alcan, selon les offres



actuelles de la compagnie gagnera \$11.57 l'heure en 1982, soit déjà 4 cents de moins. Inutile de dire que d'ici là, l'électricien de Kitimat aura renouvelé sa convention collective ce qui ne réduira certes pas l'écart que nous connaissons déjà.

Un journaliste à la Reynolds gagne actuellement \$9.05 l'heure, l'Alcan lui offre \$9.07 en 1982, et le contrat de travail à la Reynolds se termine en décembre de cette année. Que sera devenu l'écart avec l'Alcan en 1982. Un tel écart est-il justifiable, car n'oublions pas que les profits nets de l'Alcan se sont élevés à 90 millions de dollars lors du premier trimestre de cette année.

Un électricien à la Reynolds gagne actuellement \$10.77 l'heure et, encore une fois, le contrat se renouvelle en décembre 1979. Il est

utopique de croire qu'il ne rattrapera pas le \$11.57 qu'offre l'Alcan à ses électriciens pour 1982.

Dans la majorité des statistiques que vous nous avez fournies, M. Berberi, l'Alcan arrive bonne dernière et elle le sera encore plus lorsque les autres compagnies auxquelles vous la comparez auront renouvelé leurs conventions collectives.

Vous osez donc dire à la population régionale que les offres de l'Alcan ne sont pas à dédaigner. Une grève n'est jamais souhaitable pour personne mais défend les intérêts de la région, comme vous prétendez vouloir le faire avec vos éditoriaux, c'est vouloir d'abord et avant tout défendre le bien-être des gens qui vivent, dont un bon nombre travaillent aux usines de l'Alcan et ce sont eux, en achetant votre journal, qui vous

nourrissent...

La FSSA exige des horaires de travail plus humains ainsi qu'un régime d'assurance-maladie plus adéquat. Ce sont là des demandes visant à améliorer les conditions de travail, des mesures évolutives et parfaitement justifiables et que l'Alcan rejette en bloc. Qu'en pensez-vous vraiment?

Tant qu'à votre confrère Bertrand Tremblay, je n'ose ni ne perdre mon temps à critiquer ces éditoriaux, car il me serait difficile de le faire en gardant un vocabulaire décent.

Jacques Boivin, 224, Couture, Arvida. Le 18 juin.

Monsieur,

J'ai présenté ce tableau comparatif uniquement dans le but d'éclairer l'opinion publique. Par ailleurs, je ne me suis pas opposé aux revendications des cotisants de la FSSA, au contraire. Mais je trouve périlleux l'usage des droits de grève et de lock-out (contre-grève).

Cependant, je tiens à vous rappeler que les offres de l'Alcan ne se résument pas aux augmentations de salaires. Par exemple, certains bénéfices sociaux disponibles dans cette entreprise, sont supérieurs à ceux offerts par des concurrents ou d'autres grandes industries.

Gabriel Berberi



INCENDIE — En fin d'avant-midi, hier, les sapeurs de Jonquière étaient toujours au travail sur la rue King George. (Photo Karl Tjemblay)

Un incendie jette sur le pavé une douzaine de personnes

JONQUIÈRE (MR) — Une douzaine de personnes ont été jetées sur le pavé par un incendie qui s'est déclaré aux petites heures, hier matin, dans un immeuble de trois logements sis sur la rue King George à Jonquière, secteur Kénogami.

A leur arrivée sur les lieux, vers les 3h30, les pompiers devaient porter secours à une dame âgée de plus de 80 ans, qui ne pouvait par

ses propres moyens quitter un des logements du second étage de l'immeuble. Grâce à la rapide intervention des pompiers, personne n'était blessé.

Quelque 18 sapeurs de la Sûreté municipale de Jonquière, sous la direction du capitaine Ernest Boivin, luttèrent jusqu'en fin d'avant-midi pour venir à bout de l'élément destructeur, qui couvrait dans les murs de l'immeuble.

Les dommages à l'édifice, propriété de M. Alain Laberge de Jonquière, sont considérables, bien qu'aucun chiffre n'ait été avancé. Quant aux causes de l'incendie, elles n'avaient toujours pas été déterminées hier.

Le feu aurait pris naissance dans le mur arrière de l'immeuble, dans lequel s'effectuaient certains travaux de rénovation.

au palais de justice

Des transporteurs scolaires ont gain de cause devant la CS de Chicoutimi

par Mario Roy

CHICOUTIMI — La Commission scolaire de Chicoutimi a été condamnée à verser une somme excédant les \$44,000 à trois transporteurs scolaires, à l'issue d'une cause instruite devant le juge André Trotter, de la Cour supérieure, cause consécutive aux arrêts de travail survenus chez certains transporteurs scolaires en janvier et février 1975.

L'opérateur d'autobus scolaire Romuald Pelletier, de l'Anse-Saint-Jean, se voit ainsi donner raison pour une somme de \$5,900. M. Jerry Lavoie, de Ferland, pour une somme à peu près identique; et la firme TESI Saguenay, pour un montant de

\$32,500.

Le juge devait d'abord établir qu'il existe aux contrats liant ces transporteurs à la commission scolaire deux clauses touchant les suspensions de service. La première prévoit une suspension "imputable à l'entrepreneur", selon laquelle celui-ci est pleinement responsable et se voit retenir une partie des sommes qui lui sont ordinairement versées.

Une seconde clause où la suspension résulte d'événements incontrôlables pour l'entrepreneur, qui prévoit que la commission scolaire doit quand même verser une partie, à tout le moins, des émoluments prévus au contrat.

Or, que s'est-il passé? "Les demandeurs furent dans l'obligation impérative de suspendre leurs opérations devant les menaces de grèves étrangères à leurs entreprises", écrit le juge Trotter. "Étroitement surveillés, les demandeurs furent victimes d'une situation de faits hors de leur contrôle..."

Citant une abondante jurisprudence, le juge estime donc que la Commission scolaire doit se soumettre à la seconde clause du contrat et verser leur dû aux trois entrepreneurs, puisque "si ces entreprises n'ont pu opérer alors que les chauffeurs et les véhicules étaient disponibles, la responsabilité en revient à des tiers exerçant violence..."

Leur conflit avec l'hôtelier leur coûte une amende de \$100 chacun

ROBERVAL (MR) — Deux noms rendus célèbres par la Commission d'enquête sur le crime organisé, l'agence de danseuses Calcé et l'un de ses administrateurs, Raymond Duclos, ont refait surface en Cour des sessions de la paix de Roberval, en rapport avec une affaire de vol survenue en 1974 à l'hôtel Trotter de Mistassini.

Devant le juge Edmond Savard, Duclos plaide coupable à une ac-

cusation de vol au montant de \$220, aux dépens de l'hôtelier, et écopait d'une amende de \$100. Même chose pour une danseuse au nom poétique de Dusty Star, qui écopait d'une amende similaire. Un troisième individu impliqué, un voyageur de commerce, était traité de la même façon par le juge Savard.

Ce vol serait la suite d'une mésentente entre l'hôtelier et ces trois personnes, qui auraient décidé de ré-

glér le tout à leur façon...

Recel

Par ailleurs, le juge Savard n'y est pas allé de main morte en condamnant à une amende de \$1,500, en plus d'une ordonnance de probation de trois ans, un individu dans la trentaine, de Saint-Prime, reconnu coupable de recel d'outils. Des outils qui reviennent fort cher, en l'occurrence...

Haschisch

Une amende de \$300 puis la liberté

CHICOUTIMI (MR) — Fait à peu près unique dans les annales judiciaires régionales, un individu accusé de trafic de stupéfiants a échappé à la prison, et s'en est tiré avec une amende devant le juge Bertrand Gagnon, de la Cour des sessions de la paix.

L'individu en question, un étudiant de 22 ans de l'Université du Québec à Chicoutimi, avait servi d'intermédiaire dans la vente de haschich à un agent double de la Gendarmerie royale du Canada.

trafic, faisant d'une part la livraison du profit, d'autre part la livraison de l'argent du vendeur qui le gratifiait d'un pourboire...

L'étudiant au casier judiciaire vierge écopait donc d'une amende de \$300 et d'une ordonnance de probation de deux ans. Interrogé à ce sujet, le procureur de la Couronne, Me Robert Gauthier, a dit ignorer pour l'instant s'il porterait la cause en appel.

Acquittement de la succursale Steinberg

CHICOUTIMI (MR) — Le juge Lucien Larouche, de la Cour provinciale, a acquitté hier la succursale Steinberg du mail 170, confronté à quatre accusations d'infractions à la Loi sur les poids et mesures.

Les accusations faisaient état de l'étiquetage non conforme de produits préemballés, notamment du porc, de la saucisse et du boeuf fumé.

Le juge Larouche devait se dire convaincu que le supermarché avait pris toutes les précautions nécessaires pour que les poids indiqués et l'étiquetage soient conformes aux normes légales. En foi de quoi, Steinberg était acquittée des quatre accusations portées par le ministère de la Consommation et des Corporations du Québec.

Une automobile renverse une mère de famille et sa fille

ROBERVAL (MR) — Une mère de famille ainsi que sa fillette ont été renversées par une automobile alors qu'elles circulaient à bicyclette, hier, à Roberval.

L'accident est survenu vers les 13h15, sur la rue Otis, à

l'arrière de la Caisse populaire de Roberval. Mme Serge Arcand, du 885, rue Duchesne à Roberval, était aux guidons de la bicyclette, sur laquelle prenait place également sa fille Mélanie, 4 ans.

Elles étaient immédiatement conduites à l'hôpital de Roberval par les ambulanciers de la maison Gagné. Leur état serait sans gravité. C'est la Sûreté municipale de Roberval qui a fait les constatations d'usage.

Vains efforts des sapeurs

Entrepôt détruit par les flammes

MISTASSINI (MR) — Un entrepôt faisant partie du centre de loisirs de Pointe-Racine, à Sainte-Marguerite-Marie, a été détruit par les flammes, dans

la nuit de dimanche à hier.

La construction en question abritait un générateur électrique, et les pertes seraient de l'ordre de \$15,000.

Le feu s'est déclaré en fin de soirée, dimanche, alors que les lieux étaient absolument déserts.

Il semble que ce soit la foudre qui ait

été à l'origine du sinistre. Alertés, les sapeurs de Mistassini accouraient sur les lieux, mais ne pouvaient rien faire pour sauver l'édifice.

Son procureur, Me Louis-Charles Fournier, devait d'ailleurs plaider que l'homme n'avait pris qu'une part minime dans ce

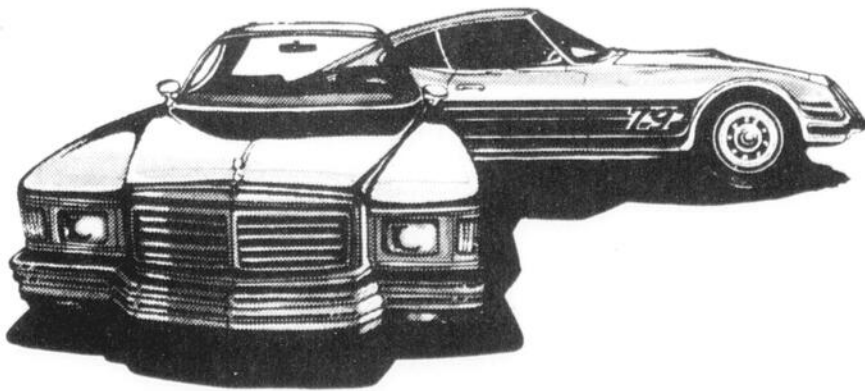
UNE DECISION PERSONNELLE

"J'ai obtenu à ma caisse populaire des conditions de crédit souples et raisonnables, et un mode de remboursement en fonction de mes revenus. De plus, ma caisse populaire peut m'offrir des arrangements flexibles en cas de problèmes et je suis libre de rembourser mon prêt avant l'échéance sans aucune pénalité".

Le choix de votre automobile est arrêté? Votre décision d'achat, tout comme votre demande de financement peuvent vous être profitables.

Votre Caisse populaire peut vous consentir rapidement un prêt personnel adapté à votre situation personnelle.

Que ce soit pour l'achat d'une auto, d'un voilier, d'une tente-roulotte, d'un canot d'écorce, d'une moto, d'achat de meubles ou d'appareils ménagers,



UN PRET PERSONNEL DE MA CAISSE POPULAIRE

- * accordé rapidement
- * un des taux les plus bas
- * assurance-vie et/ou invalidité (une protection à nulle autre pareil)
- * remboursement avant terme, sans pénalité

* arrangements flexibles, en cas de problèmes



desjardins

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
c'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.



Si vous voulez une voiture qui offre qualité, confort, sécurité et performances, pas besoin d'acheter une Volvo. Mais parmi les quelques voitures qui ont toutes ces qualités, vous trouverez peut-être que la seule qui s'accommode de votre budget est notre Volvo.

La Volvo offre nombre des caractéristiques et avantages des

voitures à prix élevé, mais pour moins cher que vous n'auriez cru. Ainsi, notre quatre-cylindres à cames en tête. Un système de freinage supérieur avec disques aux quatre roues. Plus une direction et une suspension améliorées qui font de notre Volvo la plus maniable et la plus performante des voitures actuelles.

Donc, pour une voiture neuve vraiment avantageuse, passez vite à nos salles de vente. Parce que même si vous trouviez une voiture comparable à la nôtre, vous ne l'auriez jamais à un prix comparable.

VOLVO. PAR LES TEMPS QUI COURENT C'EST UNE BONNE AFFAIRE

Chicoutimi Automobiles Inc.

805, boul. Talbot — Tél.: 545-6555

fourre-tout



bertrand
genest

La revanche du prisonnier

S'évader est le rêve de tout prisonnier. Mais, partir en faisant mettre derrière les barreaux ses propres geôliers, c'est encore mieux.

C'est ce qu'a réussi un Nord-Américain emprisonné à Acapulco, qui a persuadé ses gardiens de le laisser s'évader en leur versant \$200,000... en faux billets de cent dollars.

Grisés par leur soudaine richesse, les geôliers corrompus se sont empressés de la dépenser, menant grande vie dans les boîtes de nuit et achetant des objets de luxe. Très vite, la station balnéaire d'Acapulco (sur la côte Pacifique du Mexique) était inondée de fausses devises et l'émoi de plusieurs commerçants payés en monnaie de singe devait conduire à l'arrestation des gardiens.

Les geôliers sont maintenant en prison, tandis que leur prisonnier s'est évanoui dans la nature.

Moins de lits à l'Hôpital de Dolbeau

La direction du Centre hospitalier de Dolbeau vient de faire savoir à la population locale de la fermeture d'un certain nombre de lits pour la période d'été, soit du 24 juin au 4 septembre.

Selon la direction générale, cette opération est réalisée par un regroupement de lits de deux ou trois services en un seul, afin de ne pas priver la population des services hospitaliers.

Cette réduction est rendue nécessaire à cause des vacances estivales et de la diminution de la demande des services durant cette période.

aujourd'hui

Il y a quatre ans aujourd'hui, le 19 juin 1975, s'ouvrait à Mexico la grande conférence de l'ONU consacrée au statut de la femme.

1972 — Grève mondiale des pilotes de ligne, afin de protester contre les détournements d'avions.

1961 — Le Koweït, protectorat britannique, devient indépendant.

1953 — Reconnus coupables deux ans plus tôt d'avoir transmis à l'Union soviétique des secrets atomiques, les époux Julius et Ethel Rosenberg sont électrocutés aux États-Unis.

1948 — Début du blocus par les Soviétiques des routes, chemins de fer et canaux reliant Berlin-Ouest à l'Allemagne fédérale.

1917 — La famille royale britannique prend le nom de Windsor, ayant fini par renoncer à ses patronymes allemands de Saxe-Cobourg-Gotha.

1903 — Regina est érigée en municipalité.

1885 — La Statue de la Liberté, œuvre du Français Frédéric Bartholdi, arrive dans le port de New York.

1867 — L'empereur Maximilien Bonaparte, imposé par la France, est fusillé au Mexique.

1819 — Première traversée de l'Atlantique par un vapeur, le Savannah, qui accoste à Liverpool.

— Ils sont nés un 19 juin :
— Le musicien canadien Guy Lombardo (1902-1977).
— L'acteur français Louis Jourdan (1920-).



Maria en serait scandalisée!...

Juste en face du musée de Maria-Chapdelaine, à Péribonka, on annonçait les spectacles de danseuses nues. Et dire que l'héroïne de Louis Hémon est demeurée au Lac-Saint-Jean par respect des traditions et qu'elle a égrené le chapelet pendant 24 heures dans l'espoir de revoir son cher François Paradis, perdu dans une tempête de neige en forêt...

Le droit au suicide

Une artiste new-yorkaise de 62 ans, Mme Jo Roman, s'est donnée la mort la semaine dernière en absorbant des somnifères, à l'issue d'une cérémonie d'adieu à laquelle ont participé son époux et l'une de ses amies intimes, écrit le New York Times dans son édition de dimanche.

Jo Roman, atteinte d'un cancer du sein, avait, même avant sa maladie, toujours exprimé publiquement l'intention d'en finir volontairement avec l'existence. La publicité autour de ce suicide, a-t-elle également écrit dans des lettres d'adieu à ses amis, est destinée à déclencher "une prise de conscience" concernant "le suicide rationnel en tant que droit de l'homme".

Dans un manuscrit et 19 heures d'enregistrement vidéo, elle défend sa position vis-à-vis du suicide, "une option rationnelle et artistique", explique-t-elle.



Le Dr Smirnoff de retour

Même si le ministère provincial des Terres et Forêts continue à utiliser les insecticides chimiques, plutôt que le produit biologique conçu par le Dr Wladimir Smirnoff, ce dernier soutient toujours que son produit ne coûte guère plus cher et qu'il a l'immense avantage de détruire la tordeuse sans affecter l'homme et la faune.

De retour à son centre de recherches, défrayé par le ministère fédéral de l'Environnement, non loin de Saint-David-de-Falardeau, le savant précise qu'il en coûte un demi-cent par arbre pour un arrosage au b. t. (son insecticide biologique) et que cet arbre représente une valeur commerciale de \$1.40.

Exposition de la SAC

Une trentaine de tableaux de la collection permanente de la Société des arts de Chicoutimi seront exposés, au chalet du parc Rosaire-Gauthier, le dimanche, 24 juin, dans le cadre des Fêtes nationales de la Saint-Jean.

Dans un communiqué de presse, la SAC fait part que cette exposition sera accompagnée de la réalisation d'un projet d'impression de sérigraphie. Ce projet fournira l'occasion au public d'expérimenter cette technique.

Mlle Sylvie Harvey, vice-présidente aux activités culturelles de la Société des arts, précise que c'est la première fois depuis le "nouveau départ" de la société, qu'une partie de la collection permanente de la SAC est accessible au public.

Orchestre des jeunes

Deux musiciennes de Chicoutimi seront parmi les 102 jeunes musiciens qui participeront aux manifestations 1979 de l'Orchestre national des jeunes du Canada.

Les étudiantes choisies sont Pauline Salesse (violin), fille de M. et Mme Bernard Salesse, de Chicoutimi, et Florence Mallette (violin), fille de M. et Mme Florent Mallette, de Saint-David-de-Falardeau.

Ces deux jeunes musiciennes talentueuses ont été choisies parmi les 700 candidats qui se sont présentés au cours d'une série d'auditions nationales. Ils suivront, aux mois de juillet et d'août, un stage de formation de sept semaines.

Au cours du stage qui se déroulera dans la province de l'Ontario, cet été, l'orchestre donnera plusieurs concerts qui seront ouverts au public. Des ateliers ont été également prévus durant les sept semaines du stage.

Garderie pour les handicapés

Grâce au programme de Jeunesse Canada au travail, un projet de garderie à domicile pour les handicapés physiques et mentaux sera expérimenté, au cours de la saison estivale, à Chicoutimi.

Ce projet, parrainé par le Club Kiwanis de Chicoutimi, regroupe quatre étudiantes en éducation spécialisée et en réadaptation physique.

Leur travail consistera à surveiller les enfants à domicile et, par la même occasion, avec la collaboration des parents, de les aider à acquérir une plus grande autonomie. Ce service débutera le 26 juin et se terminera le 27 juillet.

L'objectif principal de ce projet est de monter une banque de gardiens responsables, supervisés par un comité de parents, et ce, dès la fin du projet, afin de prendre la relève.

Les parents désireux de bénéficier de ce service, doivent communiquer à : 543-0413 ou 545-6248, aux heures de bureaux.

Présent protocolaire

De l'aluminium coulé à froid, un peu de polyester; le tout renforcé de fibre de verre; voilà l'essentiel de la composition de la magnifique pièce artisanale signée Jean-Marie Laberge, que se verront offrir les personnalités importantes qui assisteront aux Championnats du monde de canoë-kayak de 1979.

Artiste peintre, sculpteur, dessinateur et graveur, le Chicoutimien Laberge n'en est pas à sa première œuvre. À 46 ans, il a à son actif plus de 50 "pièces" qui se surclassent les unes les autres.

La sculpture murale produite spécialement pour les championnats du monde, et ce, en nombre très limité, représente un canoëiste en eau vive et compte autant de symboles que de formes.

Edifice de l'Hydro

La cérémonie marquant le début des travaux de construction du futur édifice administratif de l'Hydro-Québec, aura lieu jeudi, à 11h00, au Parc industriel de Chicoutimi.

La traditionnelle cérémonie de la première pelle de terre, pour ce projet de plus de \$12 millions, sera présidée par le directeur régional, Jean-Claude Grégoire.

Municipalités subventionnées

Le député provincial du comté de Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard, fait savoir, dans un communiqué de presse, que 19 municipalités de son comté recevront des subventions totalisant \$230,000 du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal.

Ces subventions sont versées par le ministère des Transports pour des travaux de voirie sur des rues et des chemins sous la juridiction des municipalités et entretenus par elles.



Je veux monter

Ces deux photos sont tout simplement pour vous rappeler que le Festival Western de Dolbeau se tiendra cette année, du 13 au 22 juillet prochain. Et, notre jeune cowboy veut bien lui aussi profiter de sa monture, mais que voulez-vous, il est trop petit. Un coup de main de papa et on doit se contenter d'une randonnée le devant derrière...



Les 24 heures de l'amitié

La station de radio CHRL de Roberval, va reprendre, cet été, sa série des "24 heures de l'amitié" dans différentes villes du Lac-Saint-Jean: Dolbeau, Saint-Félicien, Desbiens, Alma et quelques autres.

À l'occasion de ces journées, une équipe de CHRL se déplace et visite plusieurs auditeurs dans leurs foyers. La journée se termine par une fête: tantôt une projection de films dans un cinéma, une soirée dansante, etc.

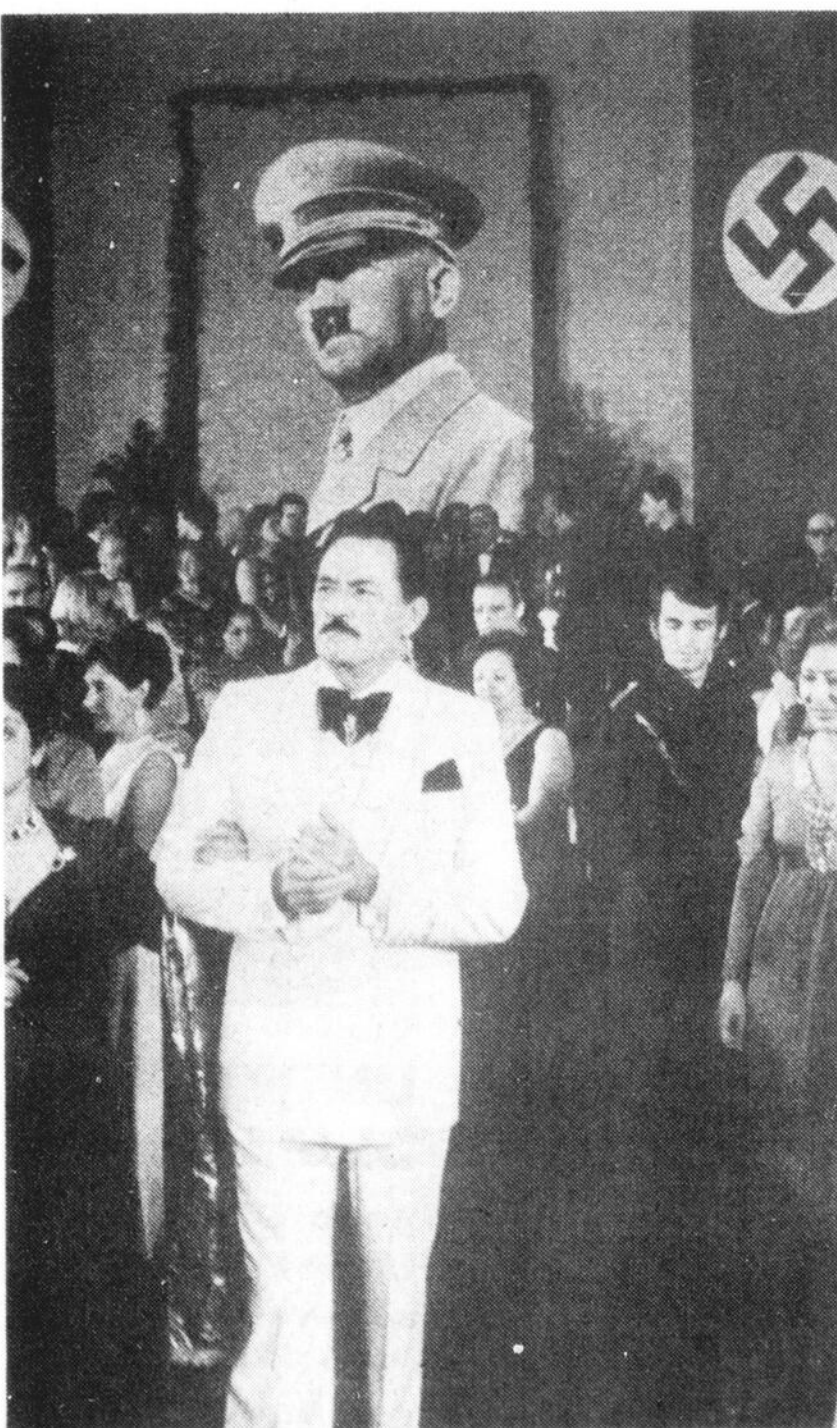
Mentionnons que la station robervaloise célèbre, cette année, son 30e anniversaire de fondation.

rendez-vous

Association yoga-santé — Continuité des cours, si intéressé, téléphonez à: 549-0958.

Al-Anon — Si un membre de votre famille ne peut s'empêcher de boire, vous constatez sans difficulté les effets de l'alcool sur lui. Pour obtenir de l'aide ou de l'information, communiquez à: 542-6785; 547-7736; 543-0594 ou 543-7787.

Centre Amical — Journée plein air pour les membres et leurs enfants ainsi qu'aux célibataires, le samedi, 23 juin, au Club des retraités Price à Pibarak, lac Kénogami. Apportez votre dîner, départ du Centre Amical à 10h00.



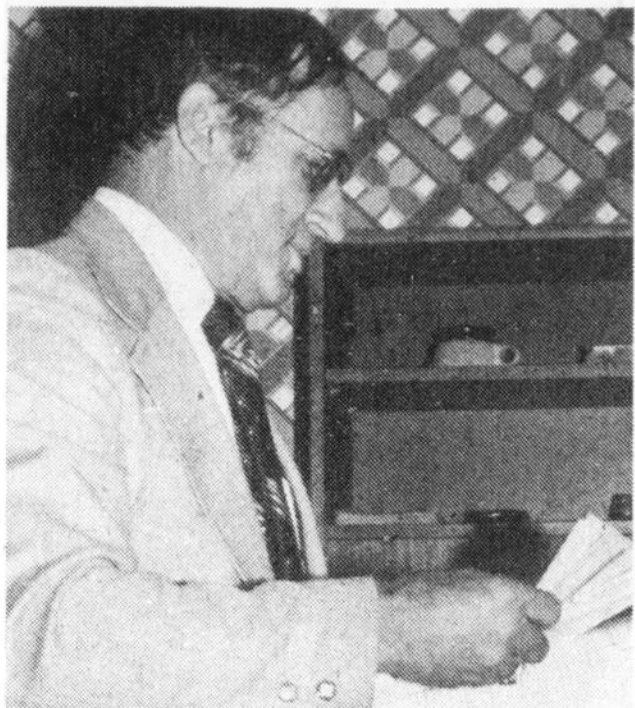
Un rôle terrifiant

L'acteur Gregory Peck n'aime pas du tout le rôle du monstrueux médecin nazi, le Dr Joseph Mengele, qu'il incarne dans le film "The Boys from Brazil". Cette image de marque pourrait le poursuivre, craint le célèbre acteur, "et j'espère que le public ne me tiendra pas rigueur d'avoir incarné ce personnage".

Déjà, il a reçu des lettres désapprouvant son attitude dans ce film à succès: "... Ce qui me terrifie, c'est que le public n'accepte pas que je joue des rôles de méchant. Alors que je voudrais tant que les spectateurs comprennent qu'il est temps pour moi, à 62 ans, d'interpréter des rôles de composition. J'ai trop joué les purs, les braves, les intègres..."

Service maritime Piékouagami

La corporation vient de franchir une autre étape



GABRIEL FORTIN — Selon le maire d'Alma et président du Service maritime Piékouagami, M. Gabriel Fortin, l'accueil réservé au projet de traversier touristique sur le lac Saint-Jean par les municipalités a été enthousiaste.

ALMA (GD) — Plus de la moitié d'un éventuel déficit d'opération est d'ores et déjà garanti pour le traversier touristique que le Service maritime Piékouagami se propose de mettre en service dès l'an prochain sur le lac Saint-Jean. Ce sont les municipalités du Lac-Saint-Jean qui ont apporté une réponse positive aux sollicitations de la corporation sans but lucratif,

qui veut, entre autres, par la mise en service du bateau, assurer la présence d'un facteur d'interrelation entre les différentes infrastructures touristiques jeannoises. La maquette du bateau sera dévoilée aujourd'hui lors d'une conférence de presse convoquée par l'organisme.

Répondant aux demandes du gouvernement provincial, le Service maritime

Piékouagami a entrepris, plus tôt ce printemps, une tournée de sollicitations des municipalités du Lac-Saint-Jean qui, selon le président de la corporation et maire d'Alma, M. Gabriel Fortin, ont réservé "un accueil extraordinaire et un appui total" au projet. Le gouvernement provincial, avant d'accorder un appui financier au projet, voulait en effet que le déficit éventuel d'opération soit couvert par les intervenants régionaux, en somme, que l'entreprise devienne un projet commun.

Faisant suite à cette exigence, les responsables du projet nautique devaient déterminer la façon dont le déficit éventuel d'opération serait couvert, pour en venir à une formule demandant la participation financière des municipalités riveraines et non riveraines du lac Saint-Jean, dans des proportions différentes. On sait que la corporation a toujours exprimé l'intention ferme de mettre à l'eau un bateau qui serait payé, et qu'elle s'est dit défavorable à l'idée de solliciter les municipalités pour défrayer les coûts d'immobilisation.

Par ailleurs, des réponses positives seraient parvenues au président, M. Fortin, de la part des autorités d'Alcan, concernant la

gratuité de certains matériaux de construction.

Quant à une possible subvention du gouvernement québécois, les réponses sont toujours attendues.

Construction

On sait déjà que le bateau, dont la maquette sera dévoilée aujourd'hui, mesurera hors-tout, 84 pieds de longueur, aura une capacité de 100 passagers et un faible tirant d'eau, rendu nécessaire à cause des contingences qu'impose le plan d'eau à la navigation. Il devrait être construit en aluminium et dans la région, ce qui pourrait peut-être générer d'autres projets de construction d'embarcations au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Selon M. François Larochelle, responsable technique du dossier, la région possède les capacités de construire une pareille embarcation, infrastructure et main-d'œuvre. Le Service maritime Piékouagami s'apprête à allouer un contrat à une firme de classification qui, entre autres, supervisera la construction.

Le bateau devrait être lancé dès l'an prochain et M. Larochelle signale que l'échéancier est assez bien respecté.



LE CENTRE D'ACCUEIL — Le député Claude Vaillancourt et le maire Francis Dufour observent le chantier du

nouveau centre d'accueil de Jonquière en compagnie de M. Georges Hébert, dont l'édifice portera le nom.

Le "Georges-Hébert"

Inauguration d'un second centre d'accueil pour personnes âgées

JONQUIÈRE (CF) — Les représentants municipaux et provinciaux ont procédé hier à l'inauguration des travaux de construction du nouveau centre d'accueil pour personnes âgées de Jonquière, auquel on a décidé de donner le nom de "Georges-Hébert".

Ceux qui ont participé à la cérémonie d'hier, le maire Francis Dufour en tête, ont exprimé leur satisfaction de voir l'aboutissement d'un dossier ouvert depuis une dizaine d'années.

On admet que le nouvel édifice,

dont on prévoit l'entrée en service vers le milieu de 1980, ne comblera pas tous les besoins des personnes âgées du secteur. Il permettra toutefois d'alléger ces besoins, notamment en donnant asile aux cinquante-six personnes âgées dont l'état est considéré quasi chronique, forcées jusqu'à maintenant de demeurer à leur domicile à cause du manque de place dans les foyers d'accueil.

Le centre d'accueil Georges-Hébert est situé à l'angle des rues de l'École et Faraday, dans le secteur Arvida. On y prévoit l'installation de 75 lits.

Les travaux coûteront environ \$2,3 millions, y compris l'ameublement. La Société d'habitation du Québec et la Société centrale d'hypothèques et de logement en assurent conjointement le financement.

M. Georges Hébert, duquel le nouveau centre portera le nom, a été maire d'Arvida pendant onze ans, de 1957 à 1968.

Il fut élu trois fois par acclamation et occupa notamment aux postes de président de l'Union des municipalités du Québec et de vice-président de la Fédération canadienne des municipalités.

La ferme Lapointe maintient sa réputation d'excellent éleveur

JONQUIÈRE — Quand il fait des emplettes, le Centre d'insémination artificielle ne badine pas. D'autant plus que les emplettes en question auront des répercussions pendant des années à venir, ce qui n'est sans doute pas le propre des courses quotidiennes du quidam. Récemment, cet établissement du ministère de l'Agriculture du Québec, qui a pignon sur rue à St-Hyacinthe, venait au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour transiger.

Quand il a été acheté, le taureau avait onze mois. Il s'agit d'une bête de race Ayrshire, née sur la ferme de M. Louis-Marie Lapointe de Jonquière.

Sélection

Selon M. Claude Hayes, directeur du Centre d'insémination artificielle, qui fera remarquer que ce n'est pas la première fois qu'on achète un taureau dans la région, on fait habituellement la sélection vers l'âge de huit mois. Pour ce faire, "nous tenons compte de la lignée qu'on veut développer (...) et de la valeur des parents". Ainsi les employés du centre cherchent-ils à

connaître les capacités de reproduction, du père et les performances de la mère au plan de production de lait.

C'est à partir des informations regroupées au centre d'insémination, et qui proviennent du Canada tout entier et des États-Unis, qu'on fait la sélection d'un animal à acquérir.

Les premiers prélèvements de sperme sont effectués vers les douze mois et entre cet âge et 18 mois, quelque 400 vaches seront ensemencées à partir de cette souche. La production des quelque 200 vaches nées par la suite sera suivie et contrôlée rigoureusement, pendant que les prélèvements de sperme sur le père sont ralentis. Ce n'est finalement qu'à l'âge de six ou sept ans qu'on donnera à la diffusion du sperme du taureau une grande ampleur, si les résultats sont positifs: "Ca peut-être bien fin, jeune, mais il faut pouvoir transmettre ce qu'on a", d'affirmer M. Hayes, soulignant que tous les taureaux n'ont pas une grande capacité de retransmettre les caractères génétiques pour lesquels ils ont été sélectionnés.

Le Centre d'insémination artificielle de St-Hyacinthe, qui acquiert entre 60 et 70 animaux en moyenne par année, achète au Québec le plus possible, mais non exclusivement.

D'autre part, si ce n'est pas la première fois qu'on vient au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour faire l'achat d'un taureau, M. Hayes juge tout de même que les éleveurs de la région, et en particulier M. Lapointe, ont toutes les raisons d'être fiers d'avoir une bête ainsi sélectionnée: il s'agit, selon M. Hayes, d'une "excellente réclame" qui peut dépasser les frontières québécoises et asseoir la réputation d'une ferme.

Chez les Lapointe, on travaille depuis maintenant 16 ans à monter le troupeau, qui compte aujourd'hui 65 têtes de bétail, des Ayrshire de pur sang. Ce troupeau produirait quelque 450,000 livres de lait par année. Parmi les vaches laitières se trouve la mère de l'animal acquis par le Centre d'insémination artificielle.

BCN

Le contrat de travail prévoit une hausse salariale de 38 pour cent, échelonnée sur 15 mois pour un contrat de deux ans. Le salaire annuel moyen sera ainsi porté de \$10,500 à \$14,000.

Au plan normatif, on note certaines améliorations, notamment au régime de vacances et congés.

Se disant relativement satisfait de ce règlement, le principal négociateur syndical notait cependant la marge qui sépare les employés de la BCN de ceux des caisses populaires, où les conventions collectives sont beaucoup plus avantageuses.

MONTREAL (CP) — Le président du Conseil de presse, l'ancien Arvidien Aime Gagné, a appris avec "surprise et tristesse le décès du premier citoyen du Saguenay, Mgr Victor Tremblay".

Dans un communiqué émis hier, il a commenté: "Le Royaume du Saguenay qu'il aimait tant et pour lequel il s'est dévoué corps et âme perd son fils le plus éminent et pour ma part, je perds un ami personnel pour lequel j'avais presque une vénération. Grâce à lui, j'ai découvert à la fois le Saguenay et ses gens. Il me les a fait découvrir et m'a surtout amené à les aimer. C'est sans doute pourquoi je me suis toujours senti chez moi dans son beau Royaume et au sein de cette très belle et fraternelle population."

M. Gagné ajoute: "Avec Mgr Tremblay disparaît non seulement son fils le plus éminent, mais son premier animateur."

C'est en levant le voile sur le passé comme il se plaisait à la dire qu'il aura préparé l'avenir. Pionnier de l'histoire régionale au Québec, sa renommée aura dépassé la frontière du Québec et de tout le pays. C'est de tous les coins du monde que les historiens et le grand public faisaient appel à son érudition historique."

Le président du Conseil de presse qui oeuvra au Saguenay durant une trentaine d'années comme directeur des relations publiques de l'Alcan, déplore

cependant "que la plus haute décoration canadienne, celle de l'Ordre du

Canada, n'ait pu lui être remise de son vivant. Il avait plus que mérité cette re-

connaissance, cette appréciation de son pays qu'il aimait tant".

Les employés de la BCN ratifient leur premier contrat de travail

CHICOUTIMI (AB) — Après huit mois de négociation, assaisonnée de contestation des accreditations syndicales, les quelque 70 syndiqués de quatre succursales de la Banque Canadienne Nationale (BCN) de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Sainte-Anne-des-Monts ont finalement ratifié un premier contrat de travail. Cet événement constitue un précédent dans la région, les employés de la BCN étant les premiers à obtenir une convention collective dans une banque à charte.

Du côté syndical, un travail énorme reste à faire, d'abord pour

syndiquer le personnel des banques et ensuite pour négocier des contrats de travail. Jusqu'à maintenant, seule la CSN a réussi à percer ce milieu au plan régional. Elle tente depuis plusieurs mois déjà de négocier dans certaines succursales des Banques Royale, Provinciale et de Montreal.

C'est à la Banque Royale que les négociateurs ont rencontré le plus de difficultés jusqu'à maintenant. Les syndiqués ont voté en faveur de la BCN étant les premiers à obtenir une convention collective dans une banque à charte.

Par l'intermédiaire du conciliateur

Les employés municipaux de La Baie acceptent les offres

LA BAIE (AB) — La menace de grève des employés municipaux de La Baie, c'est maintenant chose du passé. Membres de la Fédération des services publics de la CSN, ces derniers ont en effet mis un terme au suspense dimanche dernier en acceptant les recommandations du conciliateur, relativement au renouvellement de leur contrat de travail.

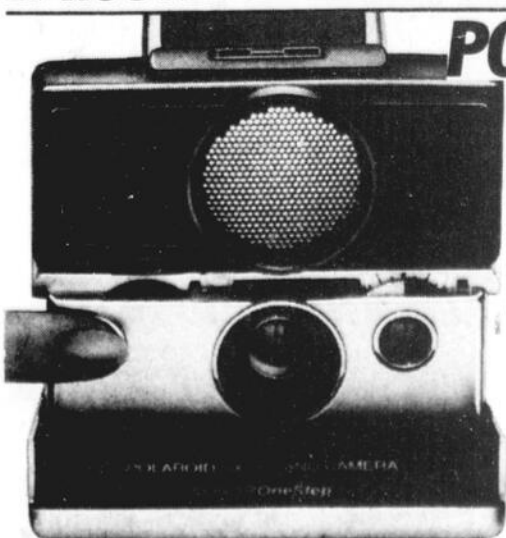
Les 51 employés municipaux de La Baie ne jouiront cependant plus de la clause d'indexation des salaires, comme le prévoyait leur ancien contrat de travail.

Du côté syndical, on se refuse à parler de défaite, en rappelant que ce contrat de trois ans sera réouvert au chapitre des salaires, à la fin de la deuxième année.

En 1979, les syndiqués obtiennent une enveloppe globale salariale de 6,8 pour cent et une augmentation de sept pour cent en 1980.

On note très peu d'amélioration sur les autres points de la convention. Le porte-parole syndical précisait que le syndicat a dû se battre pour conserver les droits acquis que l'employeur cherchait à retirer.

ÉPROUVEZ LA MAGIE DU SONAR



Les OneSteps Sonar de Polaroid. Il suffit d'appuyer sur un seul bouton. Les OneSteps se mettent au point automatique. Et en un millièbre de seconde vous obtenez une photo SX-70 nette, parfaitement mise au point, aussi vite que vous avez mis à presser le bouton. Indicateur de faible lumière incorporé. N'a jamais besoin de piles. À partir de seulement.

\$249⁹⁵

POLAROID

*Polaroid, "SX-70" et "OneStep Sonar" sont des marques de commerce de Polaroid Corporation, Cambridge, Mass., U.S.A. 79108 Imprimé au Canada.

MISE AU POINT ULTRA-RAPIDE POUR PHOTOS POLAROID ULTRA-NETTES

ET POUR VOUS...PRIME EXTRA!



Achetez un OneStep Sonar avant le 30 juin et Polaroid vous enverra une belle paire de lunettes de soleil à la mode d'une valeur de \$12. Venez donc assister à une démonstration. L'offre se termine le 30 juin 1979.

28 est, Racine Chicoutimi
Tél.: 549-7991

JUSTIN MALTAIS INC

québec en bref

Accusation de "sépulchres blanchis"

QUEBEC (PC) — L'Opposition libérale s'est objectée lundi à la présentation d'une motion à l'Assemblée nationale pour condamner les compagnies fédérales Canadian National et Air Canada d'avoir versé \$125,000 au comité Pro-Canada, qui prône le "non" au référendum québécois.

Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a présenté une motion demandant que le comité Pro-Canada rembourse les deux compagnies fédérales de ce don en provenance de fonds publics.

Une telle motion nécessite, pour sa présentation, le consentement de tous les députés de la Chambre. Ce consentement a été refusé par l'Opposition libérale, contre qui ont fusé les accusations de "sépulchres blanchis".

Le chef libéral, M. Claude Ryan, avait pourtant lui-même condamné le geste de CN et d'Air Canada, estimant qu'il n'était pas du ressort de sociétés de la Couronne de faire des dons à des organismes politiques.

Ententes portant sur le domaine fiscal

QUEBEC (PC) — Quatre ententes portant toutes sur le domaine fiscal ont été signées lundi, à Toronto, entre M. Jacques Parizeau, ministre québécois des Finances et du Revenu et M. Lorne Maciek, ministre ontarien du Revenu.

Les ententes, portant sur l'impôt des sociétés, la taxe de vente au détail, la taxe sur les carburants et les enquêtes sur les fraudes fiscales.

M. Parizeau s'est déclaré satisfait de l'accord intervenu entre les deux provinces et dont l'effet principal sera d'éviter le fardeau de la double imposition à plusieurs contribuables qui exercent leurs activités dans les deux provinces, se trouvant ainsi assujettis à deux administrations fiscales différentes.

À l'avenir, toute divergence en matière d'application sera résolue par voie de consultation entre les deux ministères.

L'entente précise également les modalités d'échange de renseignements entre les deux ministères afin d'améliorer l'efficacité de chacun tout en assurant à l'ensemble des contribuables le traitement le plus équitable.

Moratoire demandé

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a demandé au gouvernement fédéral de décréter un moratoire sur la vente des immeubles de la Société centrale d'hypothèques et de logement au Québec.

"La vente massive des immeubles de la SCHL menace de déborder complètement notre capacité d'absorption", a souligné M. Tardif dans un échange qu'il a eu vendredi dernier avec le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Elmer McKay, qui est responsable de la SCHL.

En 1977, la SCHL possédait au Québec environ 20,000 unités de logements et depuis elle en a vendu environ 8,000 unités.

M. Tardif a rappelé à son collègue fédéral que le rachat des immeubles de la SCHL doit se faire en collaboration avec les offices municipaux d'habitation et que les négociations exigent souvent un certain temps.

Avenir de la SDBJ

QUEBEC (PC) — Le conseil des ministres se penchera sur l'avenir de la Société de développement de la Baie James au cours de sa prochaine séance, a indiqué, hier, le premier ministre Lévesque au député de Rouyn-Noranda, M. Camille Samson.

Ce dernier s'est informé si le gouvernement allait donner suite au vœu de certains groupes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue de déménager le siège social de la SDBJ dans cette région pour, notamment, stimuler l'essor économique.

A ce propos, M. Lévesque a dit qu'il est souvent difficile de "déraciner les gens dans leurs habitudes", en se référant par exemple à la politique de décentralisation administrative du secteur des pêcheries en transférant le siège social de Québec à Gaspé.

En ce qui regarde le statut même de la SDBJ, le premier ministre a dit que cet organisme, mis sur pied par l'ancien gouvernement, a longtemps porté à faux puisqu'il existe la Société d'énergie de la Baie James qui s'occupe, elle, vraiment des travaux là-bas.

Transport en commun

QUEBEC (PC) — Les négociations sont à reprendre avec le nouveau gouvernement fédéral au sujet de l'intégration du transport en commun dans la région de Montréal, a indiqué lundi le ministre québécois des Transports, M. Lucien Lessard.

En réponse à une question de l'Assemblée nationale, M. Lessard, a fait savoir qu'il entendait en parler avec le nouveau ministre fédéral, M. Dan Mazanowski. Le Québec entend surtout s'assurer que la subvention de \$30 millions promise par le précédent gouvernement fédéral au sujet des trains de banlieue allait être versée.

Aucune loi n'est prévue au cours de la présente session pour forcer l'intégration du transport en commun, selon M. Lessard.



PATIENCE — Les lock-outés des Aciers Atlas de Tracy, Québec, jouent aux cartes dans un autobus aménagé pour eux en attendant le règlement du conflit qui les oppose à la compagnie. Dans la seule région de Sorel, quelque 5,000 grévistes et lock-outés,

membres de la CSN, attendent qu'une entente intervienne entre eux et leur employeur.

(Photolaser PC)

Réduction des droits de coupe

Coup dur aux industriels et "coops"

QUEBEC (Selon la PC) — Les industriels, autant que les coopératives, seront touchés par la réduction des droits de coupe dans les forêts publiques, a fait savoir le ministre québécois des Terres et Forêts, Yves Bérubé.

Hier, à l'Assemblée nationale, deux députés du Bas-Saint-Laurent faisaient état des difficultés éprouvées par les sociétés d'exploitation et les groupements coopératifs à

obtenir des permis de coupe.

Le député libéral de Montmagny-l'Islet, M. Julien Giasson, a souligné que la Société d'exploitation des ressources de la Vallée de la Matapédia était aux prises avec des problèmes de rentabilité au point de devoir mettre à pied 350 travailleurs.

Le député péquiste de Rimouski, M. Alain Marcoux, a observé que ces coopératives forestières désiraient bénéficier des mêmes droits que les

industriels en forêt publique.

Le ministre Bérubé a déclaré qu'il avait fallu réduire les droits de coupe pour respecter les possibilités de la forêt suite aux mauvaises décisions du gouvernement précédent.

Seul un programme intensif de reboisement permettra, a-t-il dit, d'accommoder de nouveaux intervenants.

Procès du sénateur Giguère

Me Pateras soutient que le dossier se trouve à la Cour

MONTREAL (PC) — Les comptes rendus originaux des audiences préliminaires tenues à huis clos du procès du sénateur Louis Giguère n'ont jamais été pris du tribunal par Me Bruno Pateras, avocat de M. Giguère, ni par aucune autre personne agissant en son nom, une fois ces documents versés au dossier de l'affaire.

Le vendredi 15 juin, La Presse Canadienne avait annoncé, par erreur, que seul le tiers des documents était encore disponible, des messages de l'étude de Me Pateras ayant retiré la majeure partie des dossiers.

Dans un communiqué, Me Pateras précise que tous les originaux des audiences préliminaires ont été versés au dossier du procès le 11 juin "et n'ont jamais été retirés par le soussigné ou toute autre personne agissant en son nom".

Le greffier de la cour a confirmé que la totalité des comptes rendus se trouvait dans les dossiers du tribunal.

Il avait été également signalé vendredi que les journalistes s'étaient laissés dire par l'étude de Me Pateras qu'ils ne pourraient pas consulter les comptes rendus.

Me Pateras affirme avoir communiqué aux journalistes que ses copies des documents n'étaient pas disponibles, ajoutant que "les copies de la défense, qui sont annotées, tout comme d'autres documents versés au dossier, sont confidentiels et privilégiés et ne sont pas accessibles au public ou quiconque d'autre à moins que la défense n'en décide autrement."

Il s'est plaint de ce que la nouvelle insinuat à faux qu'il avait adopté une attitude destinée à soustraire des preuves aux yeux du public.

La Presse Canadienne regrette son erreur et s'excuse de tout embarras ou gêne que cela a pu occasionner à Me Pateras ou à son client.

Dans une lettre adressée à La Presse Canadienne, Me Pateras écrit:

"J'ai pris connaissance d'un article publié en première page de l'édition postscript du 15 juin 1979 du Montreal Star, signé par le nommé Eric Hamovitch et intitulé "Giguère Court Papers Peek Into Grits Quebec Machine".

Cet article contient des déclarations me concernant et concernant la défense qui sont fausses, libelleuses et méprisantes. Sans vouloir commenter, pour le moment, les autres passages de l'article, les affirmations incriminées sont les suivantes:

"...seulement le tiers des quelque 200 pages de témoignages sténographiques sont encore au greffe du Palais de justice de Montréal, le reste ayant été emporté par des messages de Me Pateras."

"Au bureau de Me Pateras, on a répondu jeudi à des journalistes qu'ils ne pourraient pas consulter ces notes sténographiques. Dans les pages accessibles, on apprend que..."

"Plusieurs d'entre eux ont témoigné à l'enquête préliminaire d'avril 1976, mais leur témoignage fait partie des pages emportées par les messages de Me Pateras."

Tout d'abord, il est absolument faux de dire que "seulement près du tiers des quelque 200 pages de notes sténographiques de l'audience demeure dans le dossier du Palais de justice de Montréal." Le jour du procès, le 11 juin 1979, la couronne et la défense, par consentement mutuel, ont déposé au dossier comme preuve justificative P-1 la totalité du texte original des dépositions recueillies lors de l'enquête préliminaire sans exception. Les seules parties qui n'y ont pas été ajoutées ont été l'argumentation juridique présentée au magistrat à l'enquête préliminaire et qui n'étaient pas, à proprement parler, des notes de dépositions de témoins.

Deuxièmement, il est absolument faux de dire que "le reste (des notes sténographiques) avait été emporté par des messages de Me Pateras." Comme nous l'avons déjà dit, la totalité des notes sténographiques de toutes les dépositions ont été versées au dossier le 11 juin 1979 par consentement mutuel comme documents P-1. Elles y sont restées et n'en ont jamais été retirées par le soussigné ni personne agissant en son nom. En fait, les originaux n'ont jamais été retirés par le soussigné qui n'en avait pas besoin, étant donné que la couronne et la défense reçoivent, de par la loi, copie des dépositions faites à l'enquête préliminaire."

Troisièmement, de tous ceux qui ont communiqué avec mon bureau en se présentant comme journalistes, aucun ne m'a pas parlé.

Bédard promet de détruire les autres dossiers du célèbre CAD

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a pris l'engagement lundi de détruire quelque 6,000 dossiers par le gouvernement libéral

précédent sur des groupements québécois, si un groupe d'analyse professionnel n'a pas été mis sur pied prochainement pour en disposer.

Il s'agit de dossiers ayant été dressés par le gouvernement Bourassa par le biais du célèbre CAD, le Centre d'analyse et de documentation qui était atta-

ché au bureau du premier ministre.

M. Bédard a expliqué que lors de la destruction en 1977 de 30,000 dossiers sur des personnes, plus de 6,000 dossiers sur des groupes ou associations avaient été transférés à la direction générale de la Sécurité publique du ministère de la Justice.

En réponse à une question du député libéral de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lalonde, M. Bédard a dit ignorer le contenu de ces dossiers.

D'Allaird's

Vente
d'écoulement
d'été

Débutera
mercredi, le 20 juin
à 11h00 a.m.

Pour un meilleur choix,
vos achats devront se faire
de bonne heure.

D'Allaird's

pour la femme d'aujourd'hui
La Place du Royaume
Chicoutimi
QUEBEC:
Centre d'achats — Place Ste-Foy
481 est, rue St-Joseph
Place Québec

CENTREVILLE
AUTO INC

234, Racine Est, Chicoutimi, tél.: 543-1587



\$5,495

La Spirit, elle en a dedans

Spirit
Liftback D.L.

Transport
et préparation
en sus.

AMC

Radio.
Butoirs de pare-chocs.
Grands enjoliveurs de roues.
Moulures de protection latérale.
Verrouillage du capot à l'intérieur.
Finition intérieure spéciale.
Volant fini acajou.
Tableau de bord fini acajou.
Sièges baquets.



TROP CHAUD — Un membre des gardes à pied du gouverneur général du Canada s'est éroulé sur des dalles de ciment lors des cérémonies commémorant le centième anniversaire de la fondation de leur quartier général. La chaleur et l'humidité qui régnaient dans la capitale fédérale dimanche dernier conjuguées à la longue attente place des gardes, ont eu raison de l'un d'entre eux.

(Photolaser PC)

Agents sociaux

Document-choc sur les jeunes exclus ou isolés

MONTREAL (PC) — Un nombre croissant de jeunes choisissent la marginalité parce qu'ils se sentent exclus de la société, ou tout simplement isolés.

C'est ce qui ressort d'un rapport de 200 pages lancé en grande première par le Bureau de consultation-jeunesse, le Comité pour la protection de la jeunesse, la fédération des CLSC et le ministère des Affaires sociales. Ce document, fruit d'un colloque tenu les 30 et 31 mars dernier sous le thème "Prévention-jeunesse", réunit les principaux textes présentés à ce moment par différents spécialistes qui observent le comportement des jeunes. Pas nécessairement ceux qui tombent sous la Loi de la protection de la jeunesse, mais tous les autres, ceux qui ont entre 14 et 24 ans et qui se sentent mal dans leur peau, en milieu dit "ouvert", dans leur famille, à l'école, dans la société.

Il y a des jeunes heureux et c'est tant mieux. Mais il y a ceux qui sont dépourvus, perturbés et mal portants physiquement et psychologiquement. L'émergence des maladies nerveuses s'amplifie. Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes, après les accidents d'automobile, apprend-on dans le document. Un chômeur sur deux a entre 16 et 24 ans.

Ces constats ont de quoi faire dresser les cheveux sur la tête quand on pense à tous les "équipements sociaux" dont on dispose. Mais justement, ces équipements sont pour ainsi dire "sous-équipés". Il y a des projets fantastiques qui émanent des milieux — maisons de jeunes, loisirs, cafés-rencontres — quand ils ne meurent pas tout simplement doucement, comme ceux de Jeunesse Canada au Travail ou les anciens projets de Perspectives-Jeunesse ou d'Initiatives locales.

La Couronne doit en faire son deuil

MONTREAL (PC) — Une requête de la poursuite visant à faire témoigner l'avocat Auguste Choquette dans une cause où son propre client est accusé d'échouer, en Cour des sessions, lundi.

"On est en face d'un point précis de la loi qui garantit à tout accusé le droit d'être représenté par l'avocat de son choix", a déclaré le juge Bernard Bilodeau, en rejetant cette requête.

Le magistrat étudiait alors le dossier de Raynald Levert, de Sherrington, qu'on accuse d'être en liberté illégale, sous le motif qu'il ne se serait pas présenté à une prison pour purger sa peine répartie en plusieurs fins de semaine, après avoir été reconnu coupable d'avoir conduit son véhicule alors qu'il avait les facultés affaiblies.

Le procureur de la Couronne, Me Gilles Doré, avait fait parvenir un avis de convocation à Me Auguste Choquette, principalement dans le but d'identifier l'accusé.

Tout en notant que l'identification aurait pu être faite par plusieurs autres témoins, le juge Bilodeau a ajouté: "Si Me Choquette avait été témoin dans une affaire criminelle, ce serait bien différent, mais dans les circonstances, ça ne s'y prête pas."

L'hôtel Sheraton Mt-Royal: l'invitation au week-end.



Ce week-end, venez visiter Montréal et hébergez-vous en plein centre-ville dans un hôtel qui a grandi avec la métropole du Canada: l'hôtel Sheraton Mt-Royal, relié directement au métro. Chez nous, c'est d'abord un accueil des plus chaleureux. Des chambres tout confort. L'atmosphère de détente du bar Le Bon Vivant. C'est encore le décor exotique du Kon-Tiki où l'on vous sert des plats polynésiens inoubliables. C'est aussi l'amusant Piccadilly Pub. Et c'est l'occasion de partir à la découverte des cafés-terrasses, du Vieux Montréal et de tous les points d'intérêt touristiques. C'est tout cela et plus encore pour seulement \$100 pour deux personnes, comprenant la chambre pour deux, trois jours, deux nuits, le petit déjeuner américain le samedi, le brunch du dimanche, la taxe et le pourboire. Profitez de cette invitation au week-end; on a hâte de vous voir. Pour réservations, appelez à frais virés à 514-842-7777.

Hôtel Sheraton Mt-Royal

Conseil supérieur de l'Education

Oui conditionnel à un Conseil des collèges

QUEBEC (PC) — "Oui à un Conseil des collèges à la condition qu'il existe à un autre niveau un organisme équivalent au Conseil supérieur de l'Education."

C'est ainsi que le Conseil supérieur de l'Education a exprimé son point de vue sur le projet de loi 24 lundi matin devant la commis-

sion parlementaire de l'Education chargée d'étudier article par article cette pièce législative visant à constituer un Conseil des collèges.

Le Conseil supérieur de l'Education, convoqué exceptionnellement devant la commission parlementaire, s'oppose à l'article 16 du projet de

loi qui le place, selon lui sur le même palier de consultation que le Conseil des universités et les autres conseils sectoriels.

Par la voix de M. Jean Proulx, le Conseil supérieur de l'Education a fait valoir que cet organisme lui-même ou un autre équivalent qui

pourrait être un Conseil de l'éducation nationale devrait détenir un mandat plus large de consultation.

Pas acceptable

"Cet organisme, a déclaré M. Proulx, devrait être une sorte de commission d'enquête

permanente pour déceler les problèmes et les besoins du monde de l'éducation, donner des avis de coordination entre les divers niveaux d'enseignement et formuler des recommandations au ministre sur les grandes orientations du système scolaire et de l'éducation non scolaire.

VENTE DE JUILLET

JUSQU'À 40% DE RABAIS... DÈS AUJOURD'HUI!

CHEMISES HABILÉES ET PANTALONS D'ÉTÉ A PRIX D'AUBAINE!

VENTE DE CHEMISES HABILÉES! Collection spéciale de chemises habillées à manches longues portant la marque de grands couturiers. Très faciles à entretenir. Tons unis et motifs fantaisie. Jusqu'à \$7 de rabais!

PRIX TIP TOP COURANT: JUSQU'À \$20

CHEMISES HABILÉES À MANCHES COURTES. Rabais intéressants! Marques canadiennes réputées. Chemises de qualité en polyester et coton. Faciles à entretenir. Sélection spéciale avec choix de tons unis et motifs fantaisie.

CHEMISES HABILÉES À MANCHES LONGUES. En vente jusqu'à épuisement de nos stocks! Chemises habillées de style classique. Sélection spéciale avec motifs et coloris divers au choix. Marques canadiennes réputées. Achats extrêmement intéressants.

PANTALONS D'ÉTÉ. Pour les soirées habillées ou les promenades. Collection spéciale de pantalons en tissus légers: 55% polyester et 45% laine. Coloris mode comprenant: brun, bleu poudré, gris, beige et vert menthe.

PRIX TIP TOP COURANT: \$29.95

\$12⁹⁹

\$8⁹⁹

\$9⁹⁹ ET PLUS

\$22⁹⁷



...COMPLETS, VESTONS SPORT, PANTALONS HABILÉS!

COMPLETS D'ÉTÉ. Complots 2 et 3 pièces de bonne qualité. Sélection spéciale comprenant des complets en tissu pure laine ou polyester et laine. Tons unis, carreaux mode et motifs fantaisie. Prix super-avantageux!

PRIX TIP TOP D'ORIGINE: JUSQU'À \$189.95

\$119⁵⁰ ET PLUS

VESTONS SPORT. Parfaits pour tenue de soirée ou tenue sportive. Très en vogue cette saison. Sélection spéciale de vestons du printemps et de l'été. Tissus et styles variés. Coloris mode.

PRIX TIP TOP COURANT: JUSQU'À \$99.95

\$79⁹⁹ ET PLUS

PANTALONS HABILÉS. Coupe mode et tissus de qualité 100% en polyester texturé. Très confortables et faciles à entretenir. Lavables à la machine. Brun, bleu marine, havane, noir et vert.

\$16⁹⁷

IMPERMÉABLES ET T-SHIRTS À PRIX SPÉCIAUX!

IMPERMÉABLES DE MARQUE. Imperméables 45" de style croisé très à la mode. Confectionnées avec grand soin par un couturier de réputation internationale. Epaulettes très chics et boutons métalliques en relief. Achats extrêmement avantageux!

PRIX COURANT \$89.95

\$69⁹⁹

T-SHIRTS À MANCHES COURTES. Parfaits pour l'été. Modèles jersey très populaires. Vaste choix de styles et de coloris. Lavables à la machine. Petit, moyen, grand et très grand.

JUSQU'À 40% DE RABAIS SUR NOS PRIX D'ORIGINE

\$7⁹⁹ ET PLUS

ET BIEN D'AUTRES SPÉCIAUX NON MENTIONNÉS

TIP TOP

PLACE DU ROYAUME
BOUL. TALBOT — CHICOUTIMI

Nous acceptons les cartes Tip Top, American Express, Master Charge et ChargeX.



horaire

CJPM

MARDI, 19 JUIN

10.30 Les Satellites
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Le monde de Monsieur Tranquille
12.00 Variété chaude
12.55 Avis de décès
13.00 Les nouvelles du midi
13.15 Bonjour madame
14.00 Y'a du soleil
16.00 Les dessins animés
16.30 Alerte dans l'espace

MERCREDI, 20 JUIN

10.30 Les Satellites
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Le monde de Monsieur Tranquille
12.00 Variété chaude
12.55 Avis de décès
13.00 Les nouvelles du midi
13.15 Bonjour madame
14.00 Y'a du soleil
16.00 Les dessins animés
16.30 Alerte dans l'espace

CKRS

MARDI, LE 19 JUIN 1979

10.15 En mouvement
10.30 Le jardin de Pierrot
10.45 Tribulle
11.00 Magazine-express
11.30 Midi chaud
12.30 Sur des roulettes
13.00 Les nouvelles de Clemence
13.31 Téléjournal
13.36 Reflets d'un pays
14.31 Cinéma: "Le sourire du dragon" (Le Virginien)
16.00 Animagerie
16.30 Grujot et Delicat
17.00 Cinéma de 5 heures: "Le diable dans la peau" AU FIL DE L'ACTUALITE

MERCREDI, LE 20 JUIN 1979

10.15 En mouvement
10.30 Minute-Moumoute
10.45 Les contes de la rive
11.00 Magazine-express
11.30 Midi chaud
12.30 Sur des roulettes
13.00 Les nouvelles de Clemence
13.31 Téléjournal
13.36 Reflets d'un pays
14.31 Le temps de vivre
16.00 Animagerie
16.30 Nic et Pic
17.00 Cinéma de 5 heures: "Les yeux de la nuit" AU FIL DE L'ACTUALITE (2e édition)
18.40 Téléjournal national
18.45 Actualités régionales

CBJET

MARDI, 19 JUIN 1979

10.00 A Thought for Today
10.05 CBC 6 Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 Hoe, Hoe, Hoe
12.30 Search for Tomorrow
13.00 Today from the Atlantic
14.00 The Edge of Night
14.30 Take Thirty From...
15.00 The Bob McLean Show
16.00 This is the Law (Repeat)
16.30 Stationary Ark
17.00 The Partridge Family

MERCREDI, 19 JUIN 1979

10.00 A Thought for Today
10.05 CBC 6 Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 Country Joy
12.30 Search for Tomorrow
13.00 Today from Quebec
14.00 The Edge of Night
14.30 Take Thirty From...
15.00 The Bob McLean Show
16.00 This is the Law (Repeat)
16.30 The Nature of Things

CJBR

MARDI, 19 JUIN 1979

10.15 En mouvement
10.30 Le jardin de Pierrot
10.45 Tribulle
11.00 Magazine-express
11.30 Graine d'ortie
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Sur des roulettes
13.00 Les nouvelles de Clemence
13.31 Téléjournal
13.36 Reflets d'un pays
14.31 Cinéma: "Mayerling"
16.00 Animagerie

MERCREDI, 20 JUIN 1979

10.15 En mouvement
10.30 Minute-Moumoute
10.45 Contes de la rive
11.00 Magazine-express
11.30 La crie de la mouette bleue
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Sur des roulettes
13.00 Les nouvelles de Clemence
13.31 Téléjournal
13.36 Reflets d'un pays
14.31 Le temps de vivre
16.00 Animagerie
16.30 Nic et Pic

WEZF

MARDI, 19 JUIN

7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club
11.00 Laverne and Shirley
11.30 Family Feud
12.00 \$20,000 Pyramid
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
14.00 One Life to Live
15.00 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 World News Tonight
18.30 Hollywood Squares

MERCREDI, 20 JUIN

7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club
11.00 Laverne and Shirley
11.30 Family Feud
12.00 \$20,000 Pyramid
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
14.00 One Life to Live
15.00 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show

CFCF

MARDI, 19 JUIN

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking?
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 Definition
11.00 Montreal Summer
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 It's your Move
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash

MERCREDI, 20 JUIN

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking?
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 Definition
11.00 Montreal Summer
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 It's your Move
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World

TELEVISION COMMUNAUTAIRE

MARDI, 19 JUIN 1979

8.15 Entre nous
8.45 Cäblo-guide
12.00 Entre nous
12.30 Cäblo-guide
14.00 Assemblée nationale (reprise)
16.30 Entre nous
17.00 Assemblée nationale

MERCREDI, 20 JUIN 1979

8.15 Entre nous
8.45 Cäblo-guide
9.00 Conseil de ville de Chicoutimi
12.00 Entre nous
12.30 Cäblo-guide
14.00 Assemblée nationale

RADIO-QUEBEC

MARDI, 19 JUIN 1979

13.00 Les Olympiens - Le basket-ball
13.30 L'aube de l'histoire - Les tombeaux des géants
14.00 Période de questions - A l'Assemblée nationale
14.30 Cinéma-mardi - Le voyage de noces
16.00 Le monde des peintres naïfs - Les peintres naïfs de l'Amérique du Nord
18.30 Période de questions - A l'Assemblée nationale
19.30 Le vin rouge - Déception

MERCREDI, 20 JUIN 1979

13.00 Les femmes à Cuba - Buenos Días Companeras
15.30 L'envers du décor - Yvonne Bolduc, peintre
16.00 Studio 1 - Talk Show



SUR LE CANAL 13 COMMUNAUTAIRE
MARDI, 19 JUIN 1979
SOBRIÉTÉ UN ART DE VIVRE.
Cette série traite des problèmes d'alcoolisme, de drogue et de toxicomanie. L'animateur de cette émission est le père Emilien Carrier.
DIFFUSION: dimanche, 13h00, mardi, 19h45, samedi, 9h15.

Tél: 545-1112
Disponibilité des services à: Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière

(11)

La révélation

résumé

Ryland et Novotny sont face à face. Novotny plongé dans une sorte de torpeur morale, Ryland torturé par les doutes qui l'assaillent. D'après Novotny, seule une entité imparfaite peut verser à la fois dans le bien et le mal, et ainsi conduire toute leur vie.



UN ÉTÉ DE JESSICA d'Alain Bergeron est publié par les Éditions Quinze.

Ryland ne répondit pas. Un dieu imparfait? Quelle idée ridicule, pensait-il. Novotny s'était interrompu. Il désignait de la main le décor environnant.

Examinez un peu la situation dans laquelle il nous a plongés. Pouvez-vous imaginer pire impasse? Ni vous ni moi ne l'avons vraiment voulue. La Commandante non plus, si on y réfléchit bien. Elle a agi sous l'impulsion du simple instinct de conservation. Non, personne d'autre nous, personne sur la Terre ou sur une autre planète n'a cherché à nous y mener. Qui donc a-t-elle fait pour que notre vaisseau coure à sa perte?

Quelques minutes plus tard, Ryland demeura coi, suspendu aux lèvres de l'ingénieur, persuadé qu'il allait entendre proférer la plus incroyable hypothèse jamais émise sur la nature divine.

"Oui, reprit Novotny, quelqu'un nous guide avec autant de maîtrise qu'un montreur de marionnettes. Il nous insuffle chacun de nos gestes, chacune de nos paroles. Il est tour à tour bon et méchant pour nous, il a ses caprices et ses humeurs. Il aime les situations sans issue, il aime les drames car il ne les subit pas lui-même. Il s'amuse de nos joies et de nos souffrances, il les suscite et les observe ensuite du haut de sa condescendance. Il peut décider à tout moment de mettre fin à nos existences et d'effacer l'univers d'un coup de brosse, sans trop sourcilier. Il n'a pour nous que l'affection instable d'un enfant trop gâté envers ses jouets. Alors, Ryland, quelle entité répond à une telle définition? De quel genre d'être sommes-nous les créatures impuissantes, les projections imaginaires? Un homme, bien sûr! Un homme, comme vous et moi, avec ses qualités et ses défauts."

Ryland approuva de la tête pour ne pas le contredire. Il n'avait plus aucun doute maintenant sur la folie de Novotny. C'était un paranoïaque avancé qui rationalisait ses malheurs en un dieu humain, imprévisible et omnipotent. Et lui, Ryland, il n'avait rien trouvé de mieux à faire que de lui implorer secours. Il cherchait à sortir de sa propre confusion et, sans hésiter, il choisissait pour l'aider la plus déséquilibrée des vingt-six personnes de son entourage. Comme il le regrettait maintenant, son initiative! Que pouvait-il rétorquer à de semblables absurdités? Comment faire surtout pour ne plus écouter les divagations d'un psychopathe après les avoir sollicitées avec autant d'empressement?

"Un homme, oui", poursuivait l'ingénieur, le visage transfiguré par une frénésie intérieure, "un auteur de romans! Un misérable écrivain, probablement inconnu dans son monde, mais tout-puissant vis-à-vis de nous. C'est lui qui nous a inventés. Nous lui appartenons."

Nous n'avons aucune autre réalité que celle du personnage qu'il a bien voulu faire de nous. Les événements qui nous arrivent constituent la trame d'un récit sorti de sa plume, un récit sur lequel nous n'avons aucune prise. Nous évoluons à travers les mouvements et les paroles qu'il nous dicte, à l'intérieur d'une histoire qu'il raconte, une histoire de science-fiction, si vous voulez le fond de ma pensée."

"Ca n'a aucun sens, gémit Ryland tout bas. Ma vie entière, cette guerre atroce qui déchire l'humanité depuis vingt ans, les gens et les objets qui nous sont familiers, les astres mêmes de l'espace, rien de cela n'existerait vraiment? Le moindre élément de l'univers dans lequel nous vivons proviendrait tout droit d'un cerveau de..."

"D'un auteur de science-fiction, oui. Un beau salaud en plus. Je ne suis peut-être qu'un personnage forgé, mais les émotions et les sentiments que j'éprouve ont pour moi autant de réalité que ceux qu'il éprouve, lui. Mes peines, je les subis jusque dans le fond de mon cœur, pas seulement sur le papier. Mon amour pour les miens..."

Novotny s'arrêta. Il se moquait bien d'avoir réussi ou non à convaincre Ryland. Il souffrait et regardait en pensée les lucioles blanches qui circulaient autour de sa tête.

Le jeune homme se sentait ébranlé. Il plaignait l'ingénieur et, en toute autre circonstance, il eût prié pour lui. D'un autre côté, aussi formidable qu'elle pût apparaître à quelqu'un qui ne s'y attendait pas, l'hypothèse ne manquait pas de logique. A bien réfléchir, elle avait au moins autant de vraisemblance que tout l'échafaudage théosophique sur lequel s'appuyait la doctrine de l'Eglise oecuménique du Salut. Bien entendu, cela ne suffisait pas à le faire souscrire à une conception du monde qui différerait de façon aussi radicale de celle qu'il s'appropriait à rejeter.

Il avait encore mille arguments à répliquer, mais ne savait pas par lequel commencer. Il n'oubliait pas non plus qu'il avait affaire à un fou, un génie troublé peut-être, mais un homme qu'il ne fallait pas heurter trop violemment. Lorsqu'il se décida à ouvrir enfin la bouche pour parler, ses mots se perdirent dans le brouhaha qui suivit. Un groupe de personnes venaient d'entrer avec bruit dans la salle des manoeuvres. Elles encadraient la Commandante qui titubait en riant, l'inevitable Saunders sur ses talons. Les techniciens étalés sur le sol se réveillèrent en sursaut. Aucune conversation, aucun sommeil ne pouvaient durer bien longtemps lorsque la grande femme tonitruait avec exultation.

"Nous sommes sauvés, les enfants! J'ai trouvé la solution! Sortez le champagne s'il en reste. Votre bonne maman à tous vous a sauvés!" D'autres passagers, alertés par le tapage, pénétraient à leur tour dans la salle. La Commandante se rua sur un des techniciens mal réveillés et lui hurla à l'oreille: "Debout, bonhomme! Vite, j'ai besoin de nos coordonnées. Les coordonnées, j'ai dit! Je veux savoir où nous nous trouvons dans ce maudit espace."

Tout le monde se pressait autour d'elle, la suppliait d'en révéler davantage. Elle leur imposa le silence et ne consentit à parler qu'après avoir compulsé une série de chiffres et transmis de nouveaux ordres.

"Vous voudriez bien savoir où nous allons?" dit-elle enfin, un brin coquette. "Sur la Terre? Pas question. Vers les colonies? Encore moins. Il existe une autre planète pas trop loin, une bonne vieille planète, la seule en fait qui orbite autour de notre bon vieux Soleil, entre la Terre et la ceinture des astéroïdes. Voyons, les enfants, vous le savez bien: cap sur Mars!"

D'un seul coup, l'enthousiasme se refroidit. Certains détournaient la tête, plutôt mal à l'aise. D'autres maugréaient et le laissaient voir. Ils trouvaient inadmissible qu'on les eût réveillés pour une lubie aussi insensée. Mars! Pensez donc! Ca ne valait même pas la peine d'en parler. Grisard, un officier un peu plus hardi que les autres croisa les bras et affronta l'ivrognesse d'un air mauvais.

"Un petit coup de trop, hein? dit-il. Il serait peut-être temps de nous choisir un nouveau commandant, quelqu'un de plus responsable."

"Mais, érueta la Commandante, c'est de la mutinerie, ça! Je vais te faire ravalier tes paroles, mon gars. Je vais te mettre aux fers, au sofa et à l'eau sale, comme dans le bon vieux temps! Elle se tourna vers le reste de l'assemblée et ajouta: "Quelqu'un a-t-il quelque chose à objecter?"

Certains passagers se concertèrent à voix basse, puis l'un d'eux s'avança. "Nous ne voulons pas remettre en cause votre autorité, ma Commandante. Seulement, il me semble que votre idée n'est... peut-être pas aussi bonne que ce que vous croyez."

"Ah non? Et pourquoi?"

"D'abord, la planète Mars constitue ce qu'on appelle un territoire neutre. Aux termes des accords signés il y a dix ans entre les représentants de l'Union et la compagnie fondée par M. Flanagan, il fut convenu que l'espace martien resterait en tout temps inviolable et que..."

"Suffit! Territoire neutre, mon oeil! Nous ne sommes pas neutres, nous? Je me fiche de cette guerre comme de ma première culotte. Vous aussi, tous autant que vous êtes. Nous ne pouvons même plus nous en mêler. Alors, en quoi consiste le problème?"

L'autre hésita. "S'il ne s'agissait que de cela... Mais les vieux qui ont pris possession de Mars ne se sont pas contentés de passer des accords. Ils ont rudement bien mené les choses. Un champ de résistance imperméable entoure la planète. Aucun vaisseau ne peut la traverser. Il se désintègre. Au mieux, il rebondit comme une balle."

La Commandante resta bouche bée. Elle ignorait cela. L'idée de se poser sur Mars ne lui était venue que tardivement parce que, comme tous les habitués de l'espace, elle avait fini par oublier jusqu'à l'existence même d'une planète interdite à toute circulation et à tout commerce extérieur.

"Alors, il n'y a vraiment rien à faire?" bafoilla-t-elle, devenue soudain plus modeste.

"Rien du tout", répondit Grisard, d'un ton persiflant.

La grande femme sentait qu'elle venait de tomber de très haut et qu'elle aurait beaucoup à faire pour se relever d'un coup pareil. Tous ces ingrats, qui l'avaient suivie aveuglément jusque-là, n'attendaient donc que sa première erreur pour faire leur petit numéro de coqs de basse-cour. Elle leur avait sauvé la vie et voilà quelle reconnaissance ils montraient. Seul Saunders, avec son allure de chien fidèle, s'accrochait encore à son bras.

"Attendez", clama une voix. C'était Novotny, dont on avait négligé la présence jusqu'ici, mais qui suivait le débat à l'écart avec Ryland. Il se leva et marcha jusqu'au peloton des indécidés. Il avait la prestance d'un médiateur impartial venu trancher un litige.

A SUIVRE

films à la télévision

CJPM

20h00

CJPM — HUNTER, (Aventures) "Le robot". Avec James Franciscus et Linda Evans. — Des agents secrets ont recours à une technique, à l'état d'expérimentation, pour amener Marty à assassiner son oncle, un amiral des Etats-Unis et pour l'entraîner dans un complot qui implique aussi le meurtre de James Hunter. (1 h.).

CKRS

14h30

CKRS — CINEMA. "Le Virginien: Le sourire du dragon". Western avec Lee J. Cobb. (1 h. 30).

17h00

CKRS — CINEMA DE 5 HEURES: "Le diable dans la peau" (Hell Bent for

Leather) (5) — E. J. 1960. Western de G. Sherman avec Audie Murphy, Felicia Farr et Stephen McNally. — Un innocent est arrêté à la place d'un bandit. — Western humain et attachant. Tension maintenue. Interprétation vraisemblable. — A. (1 h. 45).

20h00

CKRS — CJBR — COMMISSAIRE SPECIAL K1. (Policier). Dans la ville allemande de Hambourg, une équipe de policiers travaille à résoudre des crimes. (1 h.).

00h20

CKRS — CINEMA. "La tour de Nesle" (5) — Fr. 1955. Drame de A. Gance avec Pierre Brasseur, Silvana Pampanini et Romain Bouquet. — Le capitaine Buriand met fin aux orgies et aux meurtres de Marguerite de Bourgogne. — Impossible mélo réalisé avec maîtrise. Interprétation inégale. Scènes osées et vulgaires.

CJBR

21h30

CJBR — CINEMA. "Mayerling" (5) — Fr. 1968. Drame de T. Young avec Omar Sharif, James Mason et Catherine Deneuve. — En 1888, le tragique roman d'amour de l'archiduc Rodolphe d'Autriche et de Maria Vetsera. — Ensemble froid et artificiel. Mise en scène assez soignée. Décors et costumes somptueux. Interprétation peu convaincante. (1 h. 30). (A suivre jeudi, même heure).

14h00

CJBR — LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY. "Diamants sur roues". — A la suite d'un vol audacieux, un bandit cache des diamants dans le siège d'une auto sport. Il se tue dans un accident. Un garçon, amateur de rallye, achète le siège de l'auto accidentée. (2e de 3). (1 h.).

Majorité renforcée

Conservateurs reportés au pouvoir à T-N



DECLARATION — Don Jamieson, chef libéral de Terre-Neuve, surveille les résultats de l'élection provinciale émaner de toute Terre-Neuve. Quelques

moments plus tard, il a concédé la victoire au Parti conservateur du premier ministre Brian Peckford. (Photolaser PC)

SAINT-JEAN-DE-TERRE-NEUVE (PC) — Le gouvernement conservateur présidé par M. Brian Peckford a été reporté au pouvoir à Terre-Neuve lundi soir, les premiers résultats du scrutin indiquant que la performance du Parti conservateur à travers toute la province va donner à M. Peckford une majorité renforcée.

M. John Greene, leader du Nouveau parti démocratique, qui tentait d'obtenir le premier siège du parti à la législature de Terre-Neuve, a perdu la bataille dans la circonscription de St.-Jean-Ouest.

La vigueur des conservateurs, dirigés par Peckford, semblait bien étalée à travers toute la province et aucun des ministres sortants ne paraissait risquer la défaite.

Le chef du Parti libéral, M. Don Jamieson, a remporté la victoire dans la circonscription de Bellevue, ce qui lui confère le siège à la législature.

Au lendemain des élections fédérales du 22 mai, M. Jamieson avait annoncé qu'il quittait la scène fédérale pour aller diriger les libéraux de Terre-Neuve.

Le premier ministre Peckford a

été réélu dans Green Bay.

Avant le dépouillement du scrutin, il était plus difficile que dans la plupart des neuf autres élections provinciales tenues à Terre-Neuve depuis son entrée dans la fédération canadienne, d'en prédire les résultats.

Les libéraux de M. Joey Smallwood, depuis ce temps, avaient dominé la scène politique, jusqu'à

leur renversement par les progressistes-conservateurs de M. Frank Moores, en 1971.

A la suite de la démission de M. Moores, en mars dernier, c'est son ministre de l'Energie Brian Peckford, 36 ans, qui lui avait succédé. M. Peckford s'était aussitôt fait élire à un congrès à la direction de son parti et il avait annoncé la tenue de l'élection, le 25 mai.

Félicitations à Peckford

Clark satisfait

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, a manifesté lundi sa satisfaction de voir réélire à Terre-Neuve le gouvernement conservateur présidé par M. Brian Peckford.

Dans un communiqué publié aussitôt après l'annonce de la victoire des conservateurs sur les libéraux dirigés par M. Don Jamieson, ex-ministre du gouvernement libéral fédéral, M. Clark déclare: "Je désire féliciter le premier mi-

nistre Peckford et ses collègues pour leur victoire et exprimer mes remerciements et mon appréciation au peuple de Terre-Neuve pour avoir reporté au pouvoir un gouvernement conservateur.

"Naturellement, je suis heureux du résultat. Il indique que le peuple de Terre-Neuve a opté de faire son avenir avec un chef jeune et extrêmement compétent qui, j'en suis sûr, fera de son mieux pour améliorer les conditions économiques de sa province."

Trois ministres disparaissent et quatre nouveaux apparaissent

REGINA (PC) — Trois ministres sont disparus mais quatre nouveaux ont fait leur apparition, lundi, à l'occasion d'un remaniement effectué par le premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney.

Les ministres qui ne feront plus partie du cabinet sont MM. Ed Whelan, de la Consommation; Neil Byers, des Affaires du nord de la Saskatchewan; et Adolph Matsalla, du Tourisme et des Richesses renouvelables.

Les quatre nouveaux ministres sont MM. Reg Gross, au Tourisme et Richesses renouvelables; Murray Koskie, aux Services sociaux; Doug McArthur, à l'Éducation; et Jerry Hammersmith, aux Affaires du nord de la Saskatchewan.

M. Ned Shillington abandonne l'Éducation, mais continue à la Culture et à la Jeunesse.

Le nouveau ministre de l'Agriculture

est M. Gordon MacMurchy, qui remplace M. Edgar Kaeding, lequel

devient ministre des Affaires rurales.

Autres postes

M. Walter Smishek passe des Finances aux Affaires urbaines. M. Ed Tchorszewski prend les Finances, laissant la Santé à M. Herman Rolfe.

M. Roy Romanow demeure procureur général, en plus de s'occuper des Affaires intergouvernementales.

M. Wes Robbins ajoute la Consommation aux Revenus, Services et Approvisionnement.

M. Don Cody abandonne la responsabilité de la Société d'habitation de la Saskatchewan à M. Smishek, mais ajoute le Développement coopératif à son portefeuille des Téléphones, en plus des Transports.

Le secrétaire provincial Elwood Cowley conserve la responsabilité de la Société de développement des mines et ajoute le Développement économique.

Enquête sur le fluorure

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé David Crombie a promis, lundi, de faire faire une enquête sur la pollution au fluorure dans l'île de Cornwall, à la frontière des États-Unis, de l'Ontario et du Québec.

M. Crombie a précisé qu'il commencerait par rendre visite lui-même aux 1,300 Mohawks, qui ont perdu plusieurs vaches et dont la santé est menacée.



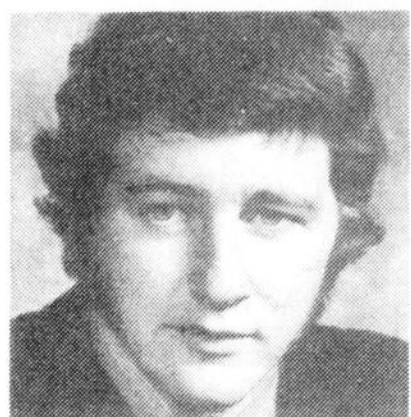
David Crombie



Jerry Hammersmith



Murray Koskie



Reg Gross



Doug McArthur

Le public a gain de cause

Ottawa veut rétablir les allocations de recyclage

OTTAWA (PC) — Cedant aux protestations du public, le gouvernement fédéral se propose de rétablir partiellement les allocations de recyclage forte-

ment réduites l'automne dernier.

Ainsi, a déclaré lundi un porte-parole du ministère de l'Emploi, les candidats n'ayant pas de charges de

famille recevront \$20 par semaine, alors que l'allocation originale qui était de \$45 avait été ramenée à \$10.

Dans les familles uniparentales, le parent qui devra suivre un cours de recyclage recevra une allocation supplémentaire de \$10 par enfant à charge, si à défaut de ce supplément le parent en question se trouve dans l'impossibilité de suivre le cours de recyclage.

Ces changements entrent en vigueur le 20 août. Ils ont été précédés de deux autres augmentations appliquées sans publicité peu après les élections générales du mois dernier.

Dans le premier cas, l'allocation de \$10 avait été portée à \$60 pour des personnes obligées de suivre des cours à court terme. Dans le deuxième cas, l'allocation qui avait été réduite à \$38 a été ramenée à \$45 pour les candidats des

territoires du Yukon et du Nord-Ouest vivant hors de leur foyer.

Le porte-parole du ministère de l'Emploi a précisé que bien que la nouvelle sera annoncée officiellement tantôt par le nouveau gouvernement conservateur, le nouveau barème avait, en fait, été décidé par le précédent gouvernement libéral.

L'allocation de \$20 par semaine sera versée à des étudiants célibataires vi-

vant chez leurs parents ou des étudiants mariés dont le conjoint travaille.

Le barème demeure sans changement pour les autres catégories: \$60 pour un célibataire (contre \$79); \$80 pour un candidat ayant une personne à charge (contre \$90); \$95 pour deux personnes à charge (contre \$97); \$110 pour trois personnes à charge (contre \$103) et \$125 pour quatre personnes à charge ou davantage (contre \$109).

Les nouveaux ministres en ont de bonnes à conter

OTTAWA (PC) — Les nouveaux ministres fédéraux ont plusieurs incidents à conter, depuis qu'ils sont passés de l'opposition au pouvoir.

C'est ainsi que le nouveau ministre d'État au Conseil du trésor, M. Perrin Beatty, n'a que 29 ans et en paraît encore moins. Ce qui

fait qu'on a de la difficulté à reconnaître en lui un digne membre du cabinet de M. Joe Clark.

A l'aéroport, dernièrement, il lui a fallu montrer sa photo dans le magazine

Macleod à la proposée à la location de voitures pour prouver qu'il était bel et bien un ministre en mission officielle.

Dans le parking de la colline parlementaire, le mi-

nistre de l'Energie Ray Hnatyshyn s'est fait dire d'aller garer sa vieille voiture de 11 ans ailleurs par un agent de la GRC, parce que ce parking était réservé aux ministres.



VENU DU CIEL — Traven Matchett contemple les restes d'une matière verte incandescente qui a atterri sur une table à pique-nique dans son jardin de Toronto. Des experts de l'environnement ont prévenu Matchett de ne pas toucher la matière au cas où elle serait radioactive et projettent d'examiner l'étrange substance. (Photolaser PC)

Une masse de matière verte venue du ciel atterrit à Toronto

MISSISSAUGA, Ontario (PC) — Une masse de matière verte a atterri dans le jardin de la famille Matchett, à Mississauga, en Ontario, samedi.

L'objet, qui était de la grandeur d'une assiette à table, a perdu la moitié de sa taille. Il est tombé du ciel,

de dire M. Matchett, et émettait des flammes.

Le Centre des sciences de l'Ontario, l'a invité à ne pas toucher à l'objet, en raison de la possibilité de radioactivité, en attendant que des spécialistes se rendent sur les lieux le cueillir.



338, des Saguenéens, Chicoutimi, 545-4206

Salle entièrement CLIMATISÉE

Ce soir, viens rouler avec tes amis dans le confort du magnifique

PATINODROME MARDI:

Soirée MARDI SPORT ROULANT (19h00 à 23h00)

Admission: \$1.50

Location de patins .50

CONCOURS CUMULATIF DU PATINEUR CHANCEUX \$50 ET PLUS À GAGNER.

2 CINE-PARCS

POUR MIEUX VOUS SERVIR

QUICHETS semaine • Ven. Sam. Dim. PROJECTION au CREPUSCULE

LES FILMS DE 14 ANS: GRATUIT

Poursuivis sans relâche, des camionneurs déchènés conduisent leurs lourds mastodontes dans une course vers la mort!

LE CONVOI

KRIS KRISTOFFERSON ALI MACGRAW BURT YOUNG ERNEST BORGNINE

DIEU MERCI C'EST VENDREDI

V.F. de THANK GOD IT'S FRIDAY

Laברה Streisand

tellement gai... Ma femme est dingue

ciné-parc SAGUENAY 1 TEL: 549-4337 ciné-parc SAGUENAY 2

JONCTION ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL

LES CINÉMAS FRANCE FILM

MŒURS CACHÉES de la BOURGEOISIE

Le Phénomène Ornella Muti se confirme dans cette oeuvre cinématographique

place du royaume 1 bellevue

UN COMPILOT INIMAGINABLE! L'ENQUÊTE LA PLUS FÉLICE DE L'ANNÉE! UN RÉSEAU D'ESPIONS MALADROITS!

DRÔLES DE MANIÈRES!

LES DÉCHAINÉES DE LA ROUTE

place du royaume 2

FRANCE DOUGNAC OLIVIER JALLAGEAS

les mal partis

Un film émouvant, réaliste et cruel, une grande histoire d'amour

LA 7^{ME} COMPAGNIE AU CLAIR DE LUNE

place du royaume 3

L'Homme de HONG KONG

Il fonce et enfonce tout! IL EST L'ARME ULTIME!

capitol

MICHELLE PERELLO dans **Corps Brûlants**

LA RABATTEUSE

cartier élysée

L'AUTRE VERSANT DE LA MONTAGNE IT

saguenay

430 rue ELGIN LA SAGUENAY 544-4011

centre

504 rue ST DOMINIQUE 542-000

STARLYN HANSEN TIMOTHY BOLTJINS

WALTER MATTHEW GLENDA JACKSON

APPELZ-MOI... DOCTEUR

BONNES VACANCES

... partez sans souci avec une auto révisée par Canadian Tire



Canadian Tire

Mise au point complète
(Pièces*/Main-d'oeuvre)
plus Analyse du moteur

34⁹⁵ Plup. 4 cyl. Pièces*/Main-d'oeuvre

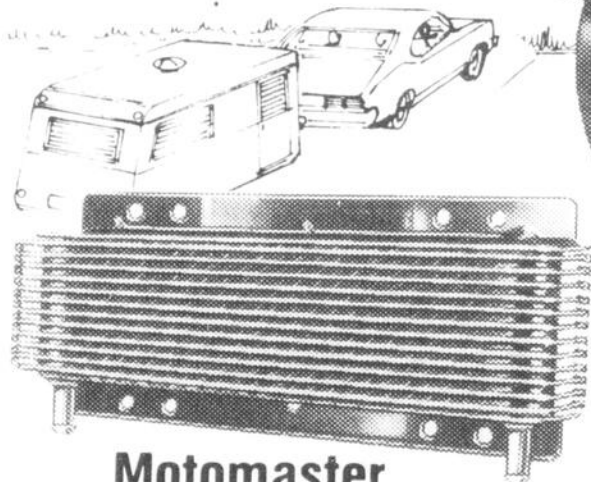
37⁹⁵ Plup. 6 cyl. Pièces* et main-d'oeuvre

44⁹⁵ Plup. 8 cyl. Pièces* et main-d'oeuvre

SERVICE COMPLET

*Nous fournissons/posons: Bougies Turbo-Fire, Rotor, Pointes et Condensateur neufs (ni pointes ni condensateur pour allumage électronique). Nous ajustons: calage, carburateur et tringlerie, angle de saturation. En plus, nos experts vérifient toutes les pièces importantes "sous capot" à l'aide d'équipement électronique pour régler votre moteur à son plein rendement et vous aider à bien rouler tout l'été.

Pièces/Main-d'oeuvre additionnelles (si besoin est) en sus



Motomaster pour la transmission

Capacité de 10,000 lb max. **19⁹⁵**

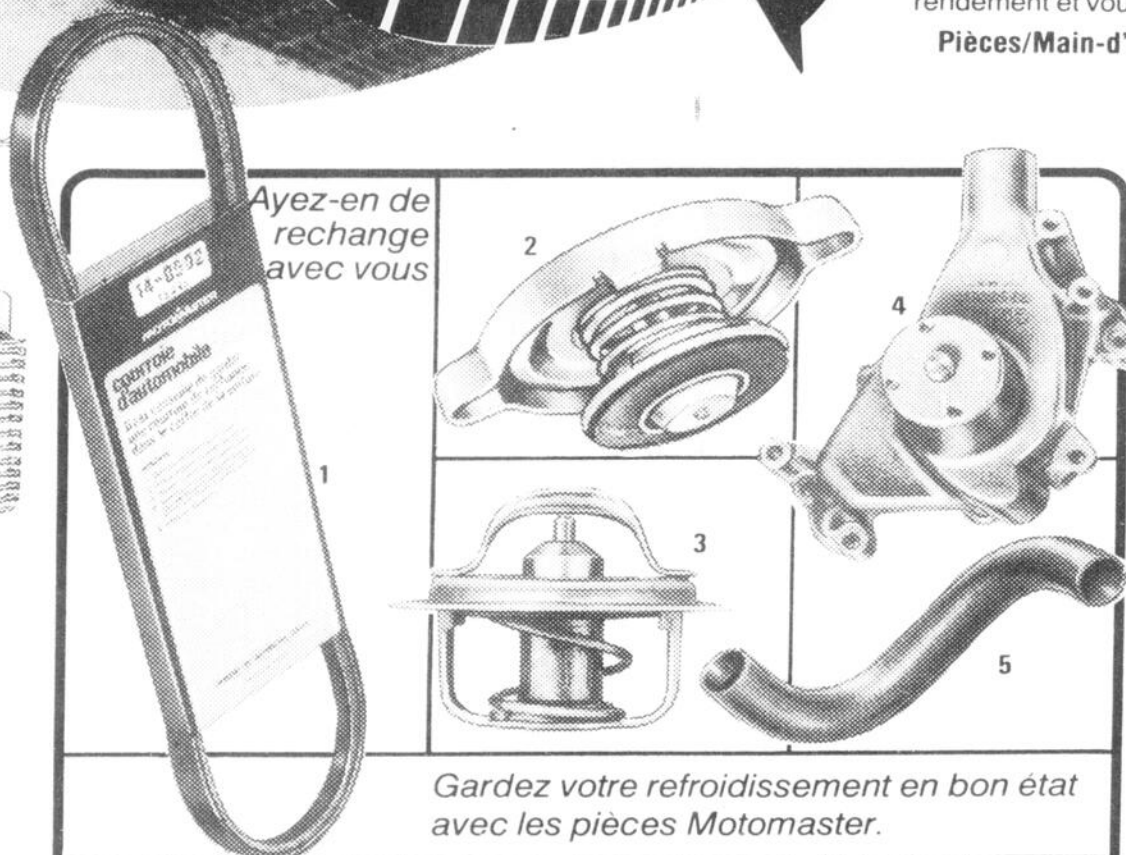
Cap. de 13,000 lb max 31.95
Cap. de 18,000 lb max 39.95
Cap. de 22,000 lb max 49.95

Robustes refroidisseurs de Borg-Warner aidant à éviter la surchauffe des transmissions des autos tirant une remorque ou à climatiseur d'air. 16-9910X

Equilibrage dynamique de roue

3⁵⁰ Pour 1 roue

Protégez votre investissement sur les pneus de votre véhicule avec un équilibrage dynamique de vos roues par nos techniciens à un centre-auto Canadian Tire. Pneus bien équilibrés éliminent vibrations, adoucissent le roulement, améliorent la tenue de route et prolongent la durée des pneus. Pour plup. autos, camionnettes, fourgon.



Ayez-en de rechange avec vous

Gardez votre refroidissement en bon état avec les pièces Motomaster.

Exemples seulement Pose en sus	1 Cour- roie de ventil.	2 Bouchon de rad.	3 Thermostat	4 Pompes à eau*	5 Tuyau de rad. moulé
Produits American Motors 1968-74, 6 cyl. sauf Jeep	249 à 349	239 à 259	2 ¹⁹	24 ⁹⁵	369 à 529
Oldsmobile 1968-77 Cutlass et F85 à moteurs V8	259 à 395	239 à 259	2 ¹⁹	2195 à 4195†	519 à 595
Dart et Valiant 1969-76 à mot. 6 cylindres	3 ¹⁹	239 à 259	2 ¹⁹	13 ⁹⁵	369 à 589
Vega et Astre 1971-75 à mot. 4 cylindres	169 à 395	239 à 259	2 ¹⁹	3195 à 3395	479 à 495
Grosses Ford et Meteor 1971-78, V8 sauf 429 et 460	219 à 329	239 à 259	199 à 219	3095 à 3995	389 à 639
*Payez moins avec échange					
†Sauf 1977 à climatiseur					



Antigel/Refroidisseur

1⁹⁹ Bte 1 pinte

Bte 1 gal. 6⁸⁸

PERMA-FILL assure une bonne protection toute l'année durant. Inhibiteurs spéciaux protégeant les pièces. 29-3030X

CANADIAN TIRE

SERVICE COMPLET

MAGASIN ASSOCIÉ

Utilisez votre Carte Canadian Tire ou épargnez avec nos Billets-Bonis au comptant sur les pièces

JONQUIERE
693, boul. St-François
Tél.: 542-3501
J.-W. LESSARD INC.

CHICOUTIMI
Place du Royaume
Tél.: 549-5014
Denis-R. Cantin Ltée, propriétaire

ALMA
Coin du Pont et St-Luc
Tél.: 662-6618
Gilles Séguin Inc. propriétaire

DOLBEAU
Les Galeries des Erables
Tél.: 276-2834
Les Entreprises Julien Dupuis Inc.